



SCoT AEC
valant Plan Climat

PROGRAMME D'ACTIONS

PIECE 1.4

VERSION POUR ARRÊT DU 12 MAI 2025
SOUMISE AU COMITÉ SYNDICAL

Table des matières

1 - D'un plan climat volontaire à un SCoT-AEC	3
2 - Un contexte réglementaire renforçant l'intégration des enjeux de la transition écologique	4
3 - Les enseignements du bilan mi-parcours du PCAET	5
4 - Une stratégie territoriale ambitieuse.....	6
5 - Le programme d'actions, feuille de route du SCoT- AEC.....	8
6 - Pilotage et gouvernance du programme d'actions.	9
7 - La trame du Programme d'Actions.....	10
8 - Description des fiches actions.....	11

1 - D'un plan climat volontaire à un SCoT-AEC

Le premier plan climat énergie territorial (Plan Climat Énergie Territorial) a été adopté dès 2014 sur la base volontariste des territoires afin de conserver une cohérence des politiques publiques et montrer l'ambition des élus en matière de développement durable. Ce premier Plan Climat a été le fruit d'une démarche de construction concertée et volontaire de la part des intercommunalités du Pays du Mans en lien avec une soixantaine d'acteurs du territoire pour la plupart membres du conseil de développement. Dans le même temps, le territoire historique du Pays du Mans (comprenant dès sa création Le Mans Métropole, l'Orée de Bercé Belinois, le Sud-Est du Pays Manceau, le Bocage Cénomans, les Rives de Sarthe et les Portes du Maine) s'est structuré autour d'un projet de territoire commun sur les bases d'un schéma directeur de l'agglomération mancelle antérieur qui s'est élargi dès 2008 à un Schéma de Cohérence Territoriale. Ce dernier fut réellement adopté dans sa nouvelle forme le 29 janvier 2014 en même temps que ce premier PCET, signe d'une véritable volonté politique locale basée sur la complémentarité ville-campagne dans une logique de durabilité.

C'est à la suite de plusieurs débats qu'une délibération fut prise en Comité Syndical le 6 avril 2017, et ce, afin de transférer au Pays du Mans la compétence de suivi, élaboration et mise en œuvre (nécessairement collective) du Plan Climat Air Énergie Territorial. Le 7 novembre 2018 les élus décidèrent à l'unanimité de lancer alors l'élaboration cette fois-ci d'un **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)**. Alors que le premier PCET du Pays du Mans portait sur des thématiques diverses et transversales, mais impliquant essentiellement les acteurs institutionnels, le PCAET a eu quant à lui

pour ambition de donner plus de place à la concertation. En plus d'intégrer de nouvelles questions comme la **qualité de l'air ou le stockage carbone**. Le PCAET a permis de fixer un cadre au territoire et aux acteurs qui le composent pour réussir à **réduire les émissions de GES, de polluants atmosphériques et la consommation énergétique tout en augmentant la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique**. Il a été approuvé de nouveau à l'unanimité en séance le 20 décembre 2019.

Le bilan à mi-parcours réalisé en 2023 a permis de visualiser l'état d'avancement du programme d'actions et d'identifier des dynamiques émergentes sur le territoire. Ce bilan a notamment mis en avant l'enjeu de **mieux articuler la démarche de planification SCoT avec le PCAET**. Ainsi, en réponse à ce bilan intermédiaire du PCAET, considérant que l'ordonnance du 17 juin 2020, offre la possibilité aux SCOT, dans le cadre de leur élaboration ou révision de tenir lieu de PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial), il a été proposé de délibérer en faveur de **l'élaboration d'un document unique (SCOT valant plan climat, dit SCOT-AEC)**. L'élaboration d'un SCOT tenant lieu de PCAET vise à une meilleure articulation, cohérence et lisibilité des objectifs du SCOT et du PCAET (avec une seule stratégie commune) et constitue ainsi une opportunité intéressante pour **intégrer et traduire, de manière renforcée et cohérente, les enjeux et objectifs de lutte et d'adaptation au changement climatique dans les documents de planification**.

En parallèle, au 1^{er} janvier 2022, la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé (4CPS), regroupant 24 communes, a adhéré au syndicat mixte du Pays du Mans. L'intégration de cette nouvelle collectivité est venue renforcer la **stratégie interterritoriale du Pays du Mans, basée notamment sur la complémentarité ville-campagne** : faire ensemble pour valoriser le potentiel de chacun. La prise en considération de cette

complémentarité et des interactions entre espaces urbanisés, agricoles et naturels, comme approche transversale du territoire, est un pilier pour un développement harmonieux qui passe par une consommation raisonnée de l'espace, la protection des espaces riches en biodiversité, et la pérennité des espaces agricoles dynamiques. Ce principe de complémentarité urbain/périurbain/rural est fondateur et intègre déjà la charte du territoire du Pays du Mans en 2002. **Le Plan Climat est une compétence déléguée par les EPCI membres du Pays à l'échelle du SCoT afin d'affirmer la complémentarité, la transversalité et la cohérence des politiques publiques.** Comme les cinq autres EPCI, la 4 CPS a transféré ses compétences d'élaboration, de suivi et de mise en œuvre du SCoT et du PCAET.

En complément, dans le cadre de l'élaboration SCoT-AEC engagée en 2023, le Pays du Mans a choisi de s'inscrire dans une démarche **« Urbanisme Favorable à la Santé »**, c'est-à-dire, intégrer la santé, le cadre de vie comme fil conducteur de la révision du SCoT-AEC. Il s'agit du **1^{er} SCoT-AEC en France** à intégrer cette démarche. L'ambition est de porter une stratégie d'aménagement du territoire favorable à la santé de ses habitants et usagers, et ainsi **faire du bien-être et de la santé une priorité**. Concrètement, cela passera par l'intégration d'orientations favorables à la santé (notamment l'amélioration de la qualité de l'air) dans le Projet d'Aménagement Stratégique, par des orientations à portée plus réglementaire dans le Document d'Orientations et d'Objectifs, puis par une mise en œuvre concrète au travers du programme d'actions, permettant ainsi de prendre en compte ce facteur dans la conception de l'aménagement du territoire et des projets futurs. La démarche UFS repose sur une trentaine de déterminants de santé au regard des spécificités du territoire, et se regroupe en trois grandes familles :

environnement physique, environnement socio-économique, et modes de vie.

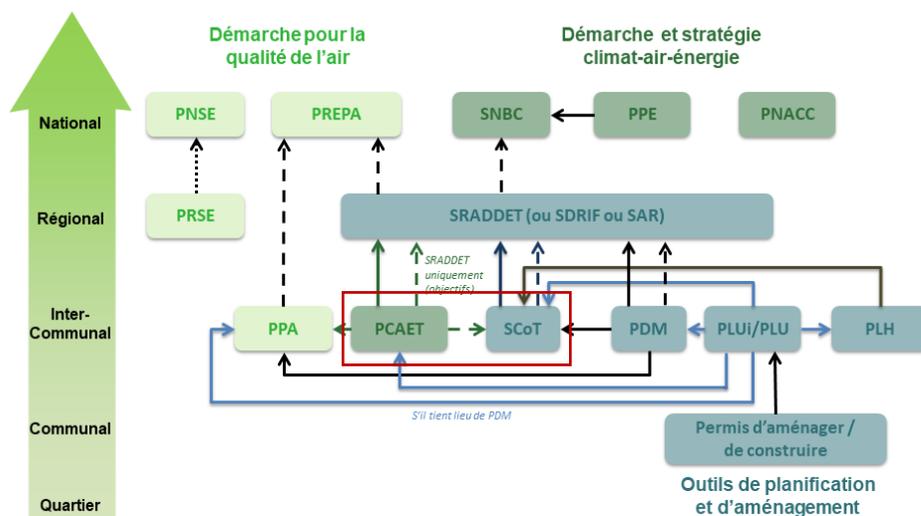
2 - Un contexte réglementaire renforçant l'intégration des enjeux de la transition écologique

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte modernise les PCET par la mise en place du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Par déclinaison, l'article L.229-26 du Code de l'Environnement précise que les EPCI à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants adoptent un plan climat-air-énergie territorial au plus tard le 31 décembre 2018 ou dans un délai de deux ans à compter de leur création ou de la date à laquelle ils dépassent le seuil de 20 000 habitants. **Le PCAET est un document de planification stratégique et opérationnel.** Il concerne tous les secteurs d'activité, sous l'impulsion d'une collectivité. Il est élaboré en concertation avec les acteurs concernés. **Il a pour objectifs de : réduire les émissions de GES et d'adapter le territoire aux effets des changements climatiques. L'énergie est abordée au travers de 3 axes : la sobriété énergétique, l'amélioration de l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.**

À ce jour, l'article L. 229-26 du code de l'environnement permet d'élaborer un PCAET à l'échelle d'un SCoT, à condition pour la structure porteuse du SCoT de se voir transférer la compétence en matière de PCAET.

L'ordonnance du 17 juin 2020, dans la cadre de la prise en application de l'article 46 de la loi ELAN, a eu pour objectif de moderniser les schémas de cohérence territoriale (SCoT), notamment pour faciliter le portage par les SCoT des enjeux de la transition énergétique et climatique. Pour y parvenir, **cette ordonnance permet notamment aux SCoT qui le souhaitent de tenir lieu de plan climat-air-énergie territorial**. De la même façon que pour les PCAET à l'échelle du SCoT, ce rapprochement suppose que l'ensemble des établissements de



Légende:

- > « Doit être compatible avec » signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales »
- - -> « Doit prendre en compte » signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales »
-> Constitue un volet

Articulation entre PCAET, SCoT et dispositifs réglementaires, outils de planification et documents d'urbanisme (source : ADEME PTC, <https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/30-9>)

3 - Les enseignements du bilan mi-parcours du PCAET

Le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 prévoit une évaluation à mi-parcours du PCAET qui doit être **réalisée au bout de trois ans** et transmise au Préfet de région des Pays de la Loire et à la Présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire. La partie Plan Climat du SCoT-AEC sera ensuite soumise à une évaluation finale ainsi qu'à une mise à jour tous les 6 ans.

L'évaluation mi-parcours du PCAET précédent a permis d'apporter un retour de terrain des actions menées et des actions en cours, ainsi que de confirmer, à travers ces actions, l'engagement de la structure sur les problématiques de transition énergétique et de transition écologique. **Ce bilan a guidé le Pays du Mans pour renforcer les actions du territoire en faveur de la transition écologique et construire le nouveau programme d'actions du SCoT-AEC.**

Après 3 ans de mise en œuvre, ce bilan à mi-parcours a établi un état d'avancement succinct du programme d'actions. Si toutes les actions ont été lancées en 2019, le bilan a mis en avant la **difficulté à réaliser un suivi fin de l'ensemble des actions réalisées sur le territoire par l'ensemble des acteurs.**

Concernant **les objectifs définis dans le PCAET, globalement, ils n'ont pas été atteints malgré une tendance marquée à la baisse des consommations, des émissions de gaz à effet de serre et de**

polluants atmosphériques dans tous les secteurs. Parmi ces derniers, les plus consommateurs ou émetteurs restent les secteurs du transport, du résidentiel et du tertiaire. **La production d'énergie renouvelable, quant à elle, s'est accélérée et a permis un développement des réseaux d'énergie.** Néanmoins, si elle a presque doublé entre 2012 et 2021, elle reste encore faible et doit s'accélérer et se diversifier. Au vu de ces résultats, le bilan montre que le contexte territorial et législatif évoluant, il est nécessaire de faire évoluer le Plan Climat pour **renforcer les objectifs en termes de qualité de l'air, de mobilité, de consommation d'énergie et d'espace, ainsi que de production d'énergies renouvelables et de récupération.**

Concernant le suivi et l'évaluation des actions, plusieurs limites ont été mises en avant lors du bilan, dont la **difficulté à disposer des données chiffrées les plus actualisées et les plus fines.** Il a également été relevé un enjeu fort de diffusion, d'information, de transparence et de vulgarisation de ces données envers le grand public.

Enfin, le bilan mi-parcours a également relevé **une faible traduction des enjeux Air-Énergie-Climat dans les documents d'urbanisme.** La révision du Schéma de Cohérence Territoriale engagée depuis 2019, et l'ordonnance de modernisation des SCoT, ont offert la possibilité pour les syndicats mixtes porteurs des deux compétences de réaliser un SCoT valant PCAET. Compte-tenu du manque de prise en compte des enjeux air-énergie-climat dans les documents d'urbanisme, du besoin de simplification et de lisibilité de la stratégie de transition écologique du territoire et du besoin de cohérence entre les documents de planification, les schémas stratégiques et les programmes d'actions, la réalisation d'un document unique représente une réelle opportunité.

4 - Une stratégie territoriale ambitieuse

Afin de définir le cadre de ce projet de territoire à long terme, les élus ont coconstruit une stratégie territoriale. Cette dernière s'inscrit dans la continuité des politiques et actions menées au cours de la dernière décennie. Sur la base des travaux entrepris dans le SCoT 2014, le PCET et le PCAET, l'ensemble des acteurs locaux ont œuvré depuis 2023, à la **définition d'un nouveau projet de territoire pour les 20 prochaines années.** Cette stratégie est notamment détaillée dans le **Projet d'Aménagement Stratégique (PAS).** Ce dernier définit les objectifs du Pays du Mans à l'horizon 2050 dont le fil conducteur est l'urbanisme favorable à la santé (UFS). Ce document fixe un cadre pour un développement équilibré du Pays du Mans.

Le Projet d'Aménagement Stratégique décline notamment les objectifs Air Énergie Climat (AEC), définis et fixés par les élus. Ces objectifs sont les suivants :

- **Réduction des consommations d'énergie finale suivante :**
 - o 30 % à horizon 2030, par rapport à 2012
 - o 50 % à horizon 2050, par rapport à 2012.
- **Réduction des émissions de gaz à effet de serre suivante :**
 - o 40 % à horizon 2030, par rapport à 2012
 - o 80 % à horizon 2050, par rapport à 2012.
- **Part de la production d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale suivante :**
 - o 37% de la consommation d'énergie finale couverte par la production d'EnR&R à horizon 2030
 - o 100 % de la consommation d'énergie finale couverte par la production d'EnR&R à horizon 2050
 - o Tous ces objectifs sont déclinés par secteur d'activité et par type de production locale d'énergies renouvelables.

Objectifs conso énergie et GES détaillés Pays du Mans

	Etat des lieux (Source Air Pays de la Loire)		Objectifs SCoT-AEC Pays du Mans (référence 2012 et SRADDET)		
	2012	Bilan 2021 p	2026	2030	2050
Consommation d'énergie finale en GWh					
TOTAL	7 469,46	6 945,14	-22 %	-30 %	-50 %
Dont transports	2 574,09	2 641,39	-22 %	-30 %	-50 %
Dont résidentiel	2 112,23	2 131,20	-22 %	-30 %	-50 %
Dont tertiaire	1 469,57	1 072,94	-22 %	-30 %	-50 %
Dont agriculture	129,64	151,26	-22 %	-30 %	-50 %
Dont industrie (hors énergie)	1 183,92	948,34	-22 %	-30 %	-50 %
Dont production d'énergie	-	-	-	-	-
Dont déchets	-	-	-	-	-
Emissions de Gaz à Effet de Serre en tonnes de CO2 équivalent					
TOTAL	1 733 255,84	1 556 161,18	-31 %	-40 %	-80 %
Dont transports	661 892,38	664 623,11	-31 %	-40 %	-80 %
Dont résidentiel	326 089,91	307 285,90	-31 %	-40 %	-80 %
Dont tertiaire	228 009,53	133 874,98	-31 %	-40 %	-80 %
Dont agriculture	308 197,04	291 651,28	-31 %	-40 %	-80 %
Dont industrie (hors énergie)	166 504,21	122 246,73	-31 %	-40 %	-80 %
Dont production d'énergie	4 089,02	2 949,73	-31 %	-40 %	-80 %
Dont déchets	38 473,76	33 529,45	-31 %	-40 %	-80 %
Emetteurs non inclus	1 918,01	1 839,87	-	-	-

OBJECTIFS CHIFFRES AEC

État des lieux Pays du Mans (Source air Pays de La Loire)			Feuille de route EnR&R SCoT-AEC (Trajectoire non prescriptive)		
Production locale EnR	En GWh	2012	2026(2022p)	2030	2050
	Photovoltaïque	11	60	447	925
Éolien	0	57	80	325	
Solaire Thermique	3	4	76	121	
Bois énergie	186	166	212	387	
Biogaz	2	73	232	412	
Géothermie / PAC Aérothermie	83	184	383	1340	
Hydraulique	0	1	1	1,5	
EnR&R UVED	160	168	242	242	
Stockage énergie	0	0,6	Stratégie locale de stockage énergie (EnR&R)		
TOTAL production (arrondi)	445 GWh	715 GWh	1 670 GWh	3 750 GWh	
Consommation énergétique locale	Conso agro carburants	142	187	215	289
	TOTAL Conso Energie	7 469	6 649	5 228	3 523
	Taux EnR selon directive UE	8 %	13,5 %	37 %	115 %

En cohérence avec la démarche d'urbanisme favorable à la santé, la stratégie du SCoT-AEC en matière de qualité de l'air est renforcée et travaille à la fois sur les enjeux des émissions et de concentration des polluants atmosphériques réglementés inscrits dans le PCAET approuvés en 2019 et sur d'autres polluants (Ozone, particules ultrafines, ...), les pollens, les pesticides. Le SCoT-AEC du Pays du Mans s'inscrit donc dans les objectifs nationaux déclinés dans le PREPA (Plan de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques). Ainsi, des objectifs spécifiques en matière de qualité de l'air ont bien été intégrés au SCoT-AEC.

Objectifs qualité de l'air

en kg / habitant	Etat des lieux (source Air Pays de la Loire)			Objectifs SCoT-AEC Pays du Mans calés sur le PREPA (année référence 2005)			Principaux Leviers / secteurs
	2008	2021p	2008-2021	Période 2020-2024	Période 2025-2029	A partir de 2030	
Dioxyde de soufre SO2 (en kg)	245 582	87 690	-64 %	- 55 %	- 66 %	- 77 %	Transport routier Industriel
Oxydes d'azote NOx (en kg)	5 106 897	2 717 721	-47 %	- 50 %	- 60 %	- 69 %	Transport routier
Particules Fines PM10 (en kg)	1 158 830	835 645	-28 %	Baisse progressive			Agriculture Résidentiel
Particules Fines PM2.5 (en kg)	718 378	462 868	-36 %	- 27 %	- 42 %	- 57 %	Résidentiel (chauffage bois) Transport routier
Ammoniac NH3 (en kg)	3 124 521	2 782 368	-11 %	- 4 %	- 8 %	- 13 %	Agriculture
Composés organiques volatils non méthaniques COVNM (en kg)	3 649 276	2 782 368	-35 %	- 43 %	- 47 %	- 52 %	Industriel

Déclinaison des objectifs de la qualité de l'air par secteur :

Objectifs SCoT-AEC qualité de l'air Pays du Mans (Source Air Pays de la Loire)									
Période 2020-2024									
Valeurs	Objectifs (PREPA)	Résidentiel	Industrie (hors branche énergie)	Branche énergie	Tertiaire	Transport routier	Autres transports	Agriculture	Déchets
SO2_kg	-55%	25,07	42,72	8,66	11,36	4,74	0,38	8,62	0,40
NOX_kg	-50%	1908,04	263,32	126,94	200,90	105,15	120,35	47,24	2,17
PM10_kg	Baisse progressive								
PM2,5_kg	-27%	245,93	158,67	89,14	64,79	13,51	5,36	1,20	0,15
NH3_kg	-4%	2947,54	45,72	10,46	-0,36	6,78	1,37	0,10	0,01
COVNM_kg	-43%	877,22	743,49	286,52	37,27	54,96	43,44	4,68	5,65
Période 2025-2029									
Valeurs	Objectifs (PREPA)	Résidentiel	Industrie (hors branche énergie)	Branche énergie	Tertiaire	Transport routier	Autres transports	Agriculture	Déchets
SO2_kg	-66%	18,95	32,28	6,54	8,58	3,58	0,29	6,52	0,31
NOX_kg	-60%	1526,44	210,65	101,55	160,72	84,12	96,28	37,79	1,73
PM10_kg	Baisse progressive								
PM2,5_kg	-42%	195,39	126,07	70,82	51,48	10,74	4,26	0,95	0,12
NH3_kg	-8%	2824,72	43,82	10,03	-0,35	6,50	1,31	0,09	0,01
COVNM_kg	-47%	815,66	691,32	266,41	34,66	51,10	40,39	4,35	5,25
Période à partir de 2030									
Valeurs	Objectifs (PREPA)	Résidentiel	Industrie (hors branche énergie)	Branche énergie	Tertiaire	Transport routier	Autres transports	Agriculture	Déchets
SO2_kg	-77%	12,82	21,84	4,42	5,81	2,42	0,20	4,41	0,21
NOX_kg	-69%	1182,99	163,26	78,70	124,56	65,19	74,62	29,29	1,34
PM10_kg	Baisse progressive								
PM2,5_kg	-57%	144,86	93,46	52,51	38,17	7,96	3,16	0,70	0,09
NH3_kg	-13%	2671,21	41,44	9,48	-0,33	6,14	1,24	0,09	0,01
COVNM_kg	-52%	738,71	626,10	241,28	31,39	46,28	36,58	3,94	4,76

Le Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT-AEC est transposé règlementairement au sein du **Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)**. Ce dernier décline les objectifs du projet politique en orientations, objectifs, prescriptions et recommandations applicables au niveau local et précise les conditions d'application du projet.

5 - Le programme d'actions, feuille de route du SCoT-AEC

Le programme d'actions définit la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie territoriale. Feuille de route du SCoT-AEC, les actions identifiées doivent permettre de répondre et d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre du PAS (tableaux ci-dessus). **Pour poursuivre la politique ambitieuse de transition écologique du territoire entamée dès 2014, ce 3^{ème} Plan Climat vise à renforcer la diversité et la transversalité des sujets traités.**

Le territoire ne partant pas de zéro car un certain nombre d'actions sont déjà engagées depuis de nombreuses années, ce nouveau plan climat va permettre d'en déployer de nouvelles tout en continuant l'accompagnement de celles en cours. De plus, la fusion du Schéma de Cohérence et du Plan Climat a permis la prise en compte de sujets qui n'étaient pas ou peu traités précédemment (végétalisation, renaturation, zones d'activités économiques, densification, santé et bien-être).

Contrairement au programme d'actions précédent, le Pays du Mans a fait le choix d'afficher des actions et des sous-actions moins ciblées afin de permettre **une mise en œuvre plus adaptée au contexte interterritorial**. Le territoire est composé de 6 EPCI, ayant chacun leurs spécificités. Ainsi, les **59 actions seront déployées** de manière différenciée et équilibrée selon les collectivités, toujours en respectant le principe fondateur du Pays du Mans qu'est la **« complémentarité ville-campagne »**.

Dans la continuité des travaux menés, la trame du programme d'actions du SCoT-AEC du Pays du Mans a été construite en fonction des trois grandes familles de déterminants de l'UFS. Le programme d'actions se décompose donc en trois axes stratégiques, auquel s'ajoute un quatrième axe concernant la gouvernance. La trame est la suivante :

- **Organiser, planifier et coopérer pour réussir la transition écologique ;**
- **Tendre vers un environnement physique préservé et résilient ;**
- **Tendre vers un territoire attractif, exemplaire et solidaire ;**
- **Accompagner le changement de mode de vie, sobre et en faveur du bien-être.**

Ces axes **se décomposent en leviers stratégiques, 19 au total**, abordant des thématiques diverses. La démarche UFS renforce la transversalité du programme d'actions, **grâce à une approche via les déterminants de santé en lien avec l'aménagement et l'environnement**, et non plus par une simple approche sectorielle et parfois trop linéaire (mobilité, résidentiel, agriculture, EnR...). Ainsi, les 59 actions qui constituent le programme d'actions du SCoT-AEC du Pays du Mans, au-delà de répondre aux objectifs chiffrés fixés, doivent permettre de garantir et améliorer la qualité de vie et le bien-être sur l'ensemble du territoire.

6 - Pilotage et gouvernance du programme d'actions

L'élaboration et le suivi du Plan Climat est à la charge du chargé de mission PCAET du Pays du Mans. Toutefois, il peut s'appuyer sur l'ingénierie interne au pays, ainsi que sur les réseaux de chargé(e)s de mission et technicien(nes) (environnement et développement économique) des collectivités et organismes sur le territoire, mais aussi sur l'expertise des membres du Conseil de Développement pour la mise en œuvre du programme. En début de mandat, un élu du Pays du Mans est désigné par le comité syndical en tant que Vice-Président en charge du Plan Climat afin d'en suivre la construction, la mise en œuvre et de s'assurer de l'atteinte des objectifs fixés.

La gouvernance du programme d'action du SCoT-AEC du Pays du Mans est déclinée dans le 1^{er} axe, au travers des cinq premières fiches actions.

7 - La trame du Programme d'Actions

Axe - Organiser, planifier et coopérer pour réussir la transition écologique

- Gouvernance
- Communication et sensibilisation

Axe - Tendre vers un environnement physique préservé et résilient

- Adaptation au changement climatique
- Qualité de l'air
- Ressource en eau
- Biodiversité
- Énergies renouvelables

Axe - Tendre vers un territoire attractif, exemplaire et solidaire

- Limitation de la consommation des espaces
- Habitat
- Végétalisation
- Rénovation énergétique
- Stratégie économique
- Economie circulaire
- Solidarités

Axe - Accompagner le changement de mode de vie, sobre et en faveur du bien-être

- Mobilité
- Agriculture
- Santé

8 - Description des fiches actions

Les fiches actions ont pour objectif de décliner la mise en œuvre du SCoT-AEC. Chaque fiche action contient des informations de description, de suivi et d'évaluation. Pour mieux se repérer, les couleurs des fiches correspondent aux couleurs des axes du programme d'actions.

Contenu d'une fiche action « type » :



N° action

Titre Action

Logo si action spécifique Urbanisme Favorable à la Santé



6 thématiques de la transition écologique définies dans le cadre de la COP des Pays de la Loire
COP régionale

Description de l'action

Rappel du contexte et description de la mise en œuvre de l'action

Indication des sous-actions

SCoT	PAS – Lien avec les axes du Projet d'Aménagement Stratégique
AEC	DOO – Lien avec les piliers du Document d'Orientations et d'Objectifs
	Axe – Axe stratégique du SCoT-AEC (parmi les 4)
	Levier stratégique – Leviers stratégiques du SCoT-AEC (parmi les 19)

Objectifs Air Énergie Climat auxquelles répond la fiche action

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence

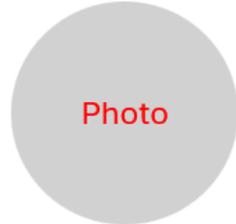
 Résidentiel
  Tertiaire
  Transport routier
  Transport non routier
  Agriculture
  Déchet
  Industrie
  Industrie branche énergie

Chiffres clés/Grandes informations

X%

Explications

Maitrise d'ouvrage	Structure(s) pilote(s)
 Cibles	Public visé par l'action
Partenariat	Structures associées dans la mise en œuvre
Accompagnement	Moyens humains mis à disposition
Financement	Moyens financiers mis à disposition et source de financement possible (public et/ou privé)
Calendrier	Période de mise en œuvre



Photo

 **Exemples sur le territoire**

Exemple d'un projet réalisé, en cours ou à venir
Collectivités ou acteur qui le met en place

Indicateurs

Impact	Evaluation des impacts de l'action sur les objectifs Air Énergie Climat
Réalisation	Suivi de l'action

Contact : pcaet@paysdumans.fr





SCoT AEC
valant Plan Climat

PROGRAMME D' ACTIONS

VERSION POUR ARRÊT DU 12 MAI 2025
SOUMISE AU COMITÉ SYNDICAL



Assurer un pilotage et un portage partagé du SCoT-AEC

SCoT

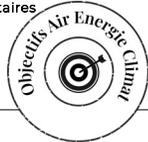
PAS
DOO

AEC

Axe – Organiser, planifier et coopérer pour réussir la transition écologique

Levier stratégique - Mettre en place une gouvernance partagée et renforcer le financement de la transition écologique

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



Le programme d'actions constitue la feuille de route pour la transition écologique du territoire. Il s'adresse à tous les acteurs du Pays du Mans

UFS

(Urbanisme Favorable à la Santé)

c'est le fil conducteur de ce SCoT-AEC

317 102

c'est le nombre d'habitants du Pays du Mans, et c'est tous ensemble que nous réussirons la transition écologique !

Description de l'action

Le bilan à mi-parcours du PCAET a mis en avant la nécessité de mieux articuler ce document avec la planification SCoT. Ainsi, depuis 2023, les élus du Pays du Mans ont validé l'engagement de l'élaboration d'un SCoT tenant lieu de PCAET. L'objectif de cette fusion est d'avoir une trajectoire commune et cohérente afin de répondre aux enjeux du dérèglement climatique dans les documents de planification, et ainsi d'accompagner la transition du territoire.

En parallèle, le Pays du Mans s'est inscrit dans la démarche « Urbanisme favorable à la santé », devenu le fil conducteur du prochain SCoT-AEC.

Afin d'assurer une mise en œuvre efficace et coordonnée, des instances de gouvernance regroupant l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités, acteurs socio-économiques, habitants...) doivent être mises en place.

Sous-actions :

- Assurer l'animation et la mise en œuvre du programme d'actions
- Piloter les actions dédiées du Pays du Mans
- Structurer les indicateurs de suivi du SCoT-AEC
- Structurer une gouvernance politique et technique partagée du SCoT-AEC (COFIL et COTECH)

Maitrise d'ouvrage

Pays du Mans, EPCI membres du Pays du Mans



Cibles

EPCI et communes du Pays du Mans, entreprises, industrie, particuliers...

Partenariat

EPCI membres du Pays du Mans, ADEME, DDT, Conseil Départemental, Région Pays de la Loire, Conseil de Développement, ...

Accompagnement

Chargé de mission Plan Climat, équipe technique Pays du Mans

Financement

Cotisation des collectivités membres du Pays du Mans, financements dédiés

Calendrier

2026 à 2032



Indicateurs

Impact	Implication des collectivités et acteurs concernés
Réalisation	Installation de COFIL, COTECH, et instance représentative de la société civile

Contact : pcaet@paysdumans.fr



Rechercher de nouveaux modes de financement pour renforcer la mise en œuvre de la transition écologique

SCoT

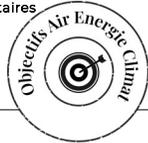
PAS
DOO

AEC

Axe – Organiser, planifier et coopérer pour réussir la transition écologique

Levier stratégique - Mettre en place une gouvernance partagée et renforcer le financement de la transition écologique

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



De nombreux projets en faveur de la transition écologique sont déjà financés aujourd'hui sur le Pays du Mans.

931 097,22€

de fonds levés pour les communes et EPCI du Pays du Mans dans le cadre de l'AMI Sequoia entre 2022 et 2024

Description de l'action

La première Stratégie Pluriannuelle des Financements de la Transition Écologique (SPAFTE), publiée fin 2024, a déterminé, notamment, que pour atteindre les objectifs nationaux de décarbonation, une enveloppe de 110 milliards d'euros par an supplémentaire serait nécessaire d'ici 2030. Ce rapport fixe un cadre afin d'intensifier la mobilisation de l'ensemble des acteurs (public et privé) du territoire pour répondre aux objectifs air, énergie et climat.

Des démarches telles que Territoires Engagés pour la Nature, le Plan Alimentaire Territorial ou bien le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés permettent le financement de nombreux projets portées par les différentes missions du Pays du Mans. En majorité aujourd'hui, les projets en faveur de la transition écologique sont financés par des fonds publics, (Fonds Verts, Fonds Chaleur via le département, l'ADEME). Il convient de poursuivre cette dynamique et de la renforcer au cours de ce nouveau Plan Climat, en continuant à inscrire les projets du territoire dans ce type de démarches.

En parallèle, il est essentiel d'élargir les sources de financement, en ayant notamment recours aux fonds privés. C'est dans cette optique qu'a notamment été lancées en 2021 une réflexion sur la construction d'une coopérative carbone dont l'objectif est de créer des incitations financières à destination des acteurs locaux afin de développer des pratiques moins émettrices de GES ou favorisant la séquestration du carbone. Le Pays du Mans s'est aussi organisé pour aller capter les CEE (EC²).

Sous-actions :

- Intégrer des démarches de labellisation, de certification des engagements du territoire
- Suivre la mise en place des budgets verts et une commande publique durable
- Poursuivre le développement de la coopérative carbone en partenariat avec la communauté urbaine de Le Mans Métropole

Maitrise d'ouvrage



Pays du Mans, EPCI membres du Pays du Mans et leurs collectivités, établissements du périmètre

Cibles

EPCI et communes du Pays du Mans, entreprises, industrie, particuliers...

Partenariat

Europe, État (ADEME, DDFIP), Région, Département

Accompagnement

Chargé de mission Plan Climat, équipe technique et ingénierie financière du Pays du Mans (EC²)

Financement

Programme, contrat, appels à projet, CEE, Appels à manifestation d'intérêt

Calendrier

Pluriannuel (selon les contrats)



Legence Bio

Indicateurs

Impact	Budgets verts des collectivités et établissements public
Réalisation	Nombre de projets soutenus et/ou accompagnés par le Pays du Mans

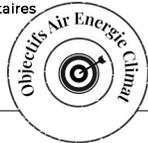
Contact : pcaet@paysdumans.fr

Décliner et évaluer la stratégie du territoire

SCoT
PAS
DOO

AEC
Axe – Organiser, planifier et coopérer pour réussir la transition écologique
Levier stratégique - Mettre en place une gouvernance partagée et renforcer le financement de la transition écologique

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



La démarche d'élaboration du SCoT-AEC vise à faciliter à la fois le suivi, la mise en œuvre et l'évaluation des actions.

59

c'est le nombre d'actions à mettre en œuvre, suivre et évaluer dans le cadre de ce SCoT-AEC

TET

(Territoire en transition)

c'est l'outil de suivi développé par l'ADEME afin de pouvoir suivre les actions de différents programmes

Description de l'action

Le Pays du Mans, territoire de projets, s'est construit sur la diversité des territoires qui le composent. Chaque collectivité a ses spécificités. Ainsi, le programme d'actions de ce SCoT-AEC s'adresse à l'ensemble du territoire, mais la façon d'y répondre n'est pas unique. Il convient que les différents EPCI s'emparent de ce programme et mettent en place des projets adaptés à leurs caractéristiques propres. Pour ce faire, un travail important de diffusion et de vulgarisation doit être fait auprès des acteurs locaux (élus, techniciens, secteur privé...), l'objectif étant de connaître les actions, se les approprier et y répondre au travers des différents indicateurs définis.

Le bilan à mi-parcours du précédent Plan Climat a mis en avant la difficulté de suivre de manière précise les indicateurs et ainsi d'avoir une évaluation probante des actions. Si une grande partie des projets portés par les collectivités sont suivis dans le cadre de programmes, démarches ou contrats, il est plus compliqué d'identifier l'ensemble des actions réalisées (ou non) pour les acteurs privés et le grand public. L'un des enjeux de ce SCoT-AEC est donc de renforcer le suivi des actions au niveau des collectivités, au travers d'outils (territoire en transition), et également de développer des approches permettant d'inclure les autres acteurs du territoire.

Enfin, il a été relevé l'importance de prendre en compte les enjeux Air, Énergie, Climat au sein des documents d'urbanisme, afin de donner une dimension prescriptive à ces aspects. La fusion des documents SCoT et PCAET est l'opportunité pour faciliter l'intégration et la mise en œuvre du Plan Climat dans les grandes orientations de développement et les opérations d'aménagement.

Sous-actions :

- Territorialiser le dispositif de suivi et d'évaluation
- Améliorer l'observation du territoire
- Accompagner à la déclinaison des leviers de l'adaptation, de la lutte contre le changement climatique et l'artificialisation des sols dans les documents d'urbanisme

Maitrise d'ouvrage

Pays du Mans, EPCI membres du Pays du Mans



Cibles

EPCI et communes du Pays du Mans, entreprises, industrie, particuliers...

Partenariat

EPCI membres du Pays du Mans, ADEME, DDT, Conseil Départemental, Région Pays de la Loire, Conseil de Développement, ...

Accompagnement

Chargé de mission Plan Climat

Financement

Cotisation des collectivités membres du Pays du Mans, financements dédiés

Calendrier

2026 à 2032



Freepik

Indicateurs

Impact	Taux de réalisation du programme d'actions SCoT-AEC	
Réalisation	Adoption du programme d'actions du SCoT-AEC	Etat d'avancement de la mise en œuvre des fiches actions du SCoT-AEC

Contact : pcaet@paysdumans.fr



Communiquer sur les actions et mettre en avant les projets du territoire

SCoT

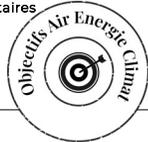
PAS
DOO

AEC

Axe – Organiser, planifier et coopérer pour réussir la transition écologique

Levier stratégique - Communiquer, mobiliser et coopérer pour une transition intégrée

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



Description de l'action

Chaque acteur du territoire est un acteur du programme d'actions. Il est donc essentiel que tout le monde y accède et s'en empare. Ainsi, la mise en place d'une stratégie de communication vise tout d'abord à faire comprendre les enjeux et objectifs du SCoT-AEC, puis les actions définies pour y répondre et œuvrer petit à petit à des changements de comportement et d'usage. Pour ce faire, il convient d'aller présenter le programme d'actions sur l'ensemble des EPCI, auprès des élus et des techniciens, puis d'instaurer une communication régulière pour informer et œuvrer conjointement à l'avancée du Plan Climat.

En parallèle, il est important de développer une communication spécifique pour le secteur privé et le grand public. Dans le cadre du recrutement d'une chargée de communication, la stratégie de communication du Pays du Mans est en cours d'évolution. Le développement du pôle attractivité du territoire a pour but d'améliorer la visibilité des actions menées par le Pays du Mans.

Ce SCoT-AEC est le 3^{ème} Plan Climat du Pays du Mans, par conséquent il existe déjà une certaine dynamique de la transition écologique, et de nombreux projets ont été ou vont être réalisés. Afin de montrer que cette transition est déjà en cours, il est important de mettre en avant et de valoriser ces projets. Cela témoigne à la fois de la volonté de faire des acteurs locaux, mais également qu'il existe des solutions accessibles à tous.

Sous-actions :

- Valoriser les projets d'adaptation locaux et s'inspirer des réussites extérieures
- Elaborer une stratégie de communication et de vulgarisation

Maitrise d'ouvrage

Pays du Mans, EPCI membres du Pays du Mans, acteurs associatifs et économiques



Cibles

EPCI et communes du Pays du Mans, entreprises, industrie, particuliers...

Partenariat

Service communication des collectivités membres

Accompagnement

Chargé de mission Plan Climat, Chargé mission de communication, EC²

Financement

Cotisation des collectivités membre du Pays du Mans, financements dédiés

Calendrier

2026 à 2032



Indicateurs

Impact	Relais de la communication	
Réalisation	Nombre d'outils d'aide pour la communication créés	Nombre d'animations coordonnées par le Pays du Mans

Contact : pcaet@paysdumans.fr



Sensibiliser, éduquer et mobiliser le grand public, les entreprises et les collectivités en faveur de la transition écologique

SCoT

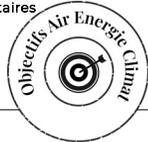
PAS
DOO

AEC

Axe – Organiser, planifier et coopérer pour réussir la transition écologique

Levier stratégique - Communiquer, mobiliser et coopérer pour une transition intégrée

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



Description de l'action

Au travers des différentes missions portées par le Pays du Mans, de nombreux événements de sensibilisation ont été réalisés à destination des différents publics tels que le festival zéro déchet (grand public), symposium H2 (entreprises), les randos TVB (collectivités)... Dans le cadre de ce nouveau Plan Climat, ce type d'événement doit être multiplié et permettre de sensibiliser et mobiliser un public plus important.

Depuis plusieurs années, un ensemble de formations thématiques ont été proposées aux élus (santé, biodiversité, rénovation énergétique...). L'élaboration de ce SCoT-AEC est l'occasion de développer des formations transversales sur les enjeux Air, Énergie, Climat, ainsi que sur la santé (fil conducteur UFS) afin de renforcer la sensibilisation et la connaissance des élus. Il est nécessaire que les élus et techniciens des collectivités se forment en continu sur ces sujets car ils sont les premiers acteurs du SCoT-AEC sur le territoire.

Afin de renforcer ce volet sensibilisation et éducation, le Pays du Mans a recruté en 2025 au sein du service Espace Conseil Énergie Climat (EC²) un chargé des transitions, sensibilisation. L'une de ses missions est notamment de développer des outils de sensibilisation sur la transition écologique, à destination de différents publics.

Sous-actions :

- Accompagner et former les élus et services de la collectivité pour un déploiement de la stratégie sur le territoire
- Mobiliser la société civile en améliorant les processus de participation citoyenne
- Sensibiliser et éduquer le grand public à la transition écologique
- Coopérer avec les acteurs professionnels du bâtiment et de l'immobilier
- Sensibiliser et mobiliser les entreprises sur les différents leviers de la transition écologique

Maitrise d'ouvrage

Pays du Mans, EPCI membres du Pays du Mans, acteurs associatifs et économiques



Cibles

EPCI et communes du Pays du Mans, entreprises, industrie, particuliers...

Partenariat

Services communications des collectivités, services techniques des collectivités, CCI, CMA, chambre des métiers, FNE, RECIT...

Accompagnement

Chargé de mission Plan Climat, Chargé de communication, service EC²

Financement

Cotisation des collectivités membres du Pays du Mans, Appel à projet, financements dédiés

Calendrier

2026 à 2032



Indicateurs

Impact	Taux de sensibilisation des territoires aux enjeux AEC	
Réalisation	Nombre d'outils d'aide pour la sensibilisation créés	Nombre d'événements réalisés par le Pays du Mans

Contact : pcaet@paysdumans.fr



N°6

Améliorer la connaissance et la culture du risques lié aux aléas climatiques et accompagner des expérimentations pour adapter le territoire

SCoT

PAS - Axe Transition et nouveau modèle

DOO – Pilier Transitions

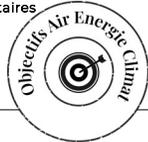


AEC

Axe – Tendre vers un environnement physique préservé et résilient

Levier stratégique - Améliorer l'adaptation du territoire au changement climatique

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



En mars 2025, l'État a publié le 3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) constituant le socle de la trajectoire de réchauffement de référence (TRACC)

52

c'est le nombre de mesures définies dans le PNACC pour adapter la France au changement climatique

+2,7 °C

c'est la hausse de la température prévue par la TRACC en 2050

Description de l'action

En 2024, face aux dérèglements climatiques déjà perceptibles sur l'ensemble de la France, et au vu de son accentuation dans les décennies à venir, l'État s'est doté d'une trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC). Elle a pour objectif de faciliter et coordonner la stratégie d'adaptation en prévision d'une France métropolitaine à +4°C en 2100.

À l'échelle du Pays du Mans, le diagnostic de territoire a mis en évidence les effets déjà visibles du changement climatique tels que les vagues de chaleur, les sécheresses ou encore les inondations. L'une des priorités est tout d'abord de renforcer nos connaissances sur ces risques, afin de mettre en place une bonne stratégie d'adaptation, et diffuser ces données auprès de l'ensemble des acteurs locaux, dans l'optique de créer une culture du risque.

Une autre priorité est la prise en compte de ces vulnérabilités dans les documents d'urbanisme. C'est aujourd'hui que l'on pense les territoires de demain, et donc qu'on les adapte. L'intérêt majeur du SCoT-AEC est la prise en compte des aspects environnementaux dans les documents de planification. Par conséquent, le document d'orientation et d'objectifs compte un certain nombre de prescriptions et recommandations visant à atténuer la vulnérabilité du territoire au changement climatique. Il traite notamment des îlots de chaleur, du risque incendie, des mouvements de terrains... (cf. DOO P3-O11)

Tout au long du programme, de nombreuses actions répondent à l'adaptation du territoire. Est mis en avant notamment la végétalisation des espaces artificialisés, ainsi que la préservation et le renforcement de la biodiversité.

Sous-actions :

- Repenser la place de la nature en milieu urbanisé pour des territoires plus frais et lutter contre les îlots de chaleur
- Développer l'adaptation au risque de sécheresse

Maitrise d'ouvrage

Pays du Mans, EPCI et communes du territoire, acteurs privés



Cibles

EPCI et communes, entreprises, industrie, habitants du territoire

Partenariat

ADEME

Accompagnement

Chargé de mission Plan Climat, institutionnels engagés dans les démarches d'adaptation

Financement

Fonds verts

Calendrier

2026 à 2032



Exemple sur le territoire

Création d'îlots de fraîcheur et de cheminements piétons
Commune de Brette-les-Pins

Indicateurs

Impact	Taux de sensibilisation des territoires concernés par un risque
Réalisation	Nombre d'événements réalisés par le Pays du Mans sur la culture du risque

Contact : pcaet@paysdumans.fr



Renforcer les dispositifs de protection contre les risques d'inondation et identifier les zones d'expansion des crues

SCoT

PAS - Axe Transition et nouveau modèle

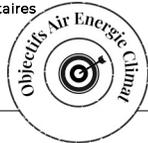
DOO – Pilier Transitions

AEC

Axe – Tendre vers un environnement physique préservé et résilient

Levier stratégique - Améliorer l'adaptation du territoire au changement climatique

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



Aujourd'hui, il existe déjà des outils pour prévenir et atténuer le risque de crue et d'inondation

SFN

Les solutions fondées sur la nature reposent sur les services offerts par les écosystèmes pour répondre aux défis socio-environnementaux

PPRI

Le Plan de Prévention du Risque Inondation permet de réglementer le développement de l'urbanisation dans les zones à risque

Description de l'action

Avec un réseau hydrographique dense, dominé par la Sarthe et l'Huisne et de nombreux cours d'eau secondaires, le Pays du Mans apparaît comme un territoire à fort risque d'inondation. Selon le diagnostic, le risque d'inondation concerne 49 communes. Le débordement des cours d'eau, le ruissellement des eaux pluviales et la remontée de nappes sont les principaux aléas.

Une inondation peut avoir des impacts socio-économiques importants (accessibilité à l'offre de santé, dysfonctionnement des établissements sanitaires...). Le projet de SCoT-AEC s'inscrit donc dans la gestion de ce risque, à l'adaptation à ces phénomènes exceptionnels liés au changement climatique, pour ainsi diminuer la vulnérabilité des territoires et des populations. Afin de minimiser ce risque, le document d'orientation et d'objectif prévoit l'encadrement de l'urbanisation et le respect des différents documents règlementaires (PGRI, PPRI, SAGE, SDAGE) via leur prise en compte dans les documents d'urbanisme.

Plus précisément, il est prévu d'identifier les zones d'expansion des crues avec l'appui du Pays du Mans et de l'établissement public Territorial de Bassin concerné. Une fois identifiées, elles doivent être préservées de l'urbanisation et peuvent faire l'objet d'un renforcement ou élargissement via la renaturation. Au-delà de ces zonages réglementaires, les autres zones inondables et champs de crues recensés pourront également être protégés.

Maitrise d'ouvrage

Pays du Mans



Cibles

EPCI et communes du Pays du Mans

Partenariat

Etablissement public territorial de Bassin Sarthe, Agence de l'eau Loire-Bretagne

Accompagnement

Chargé de mission Plan Climat, Etablissement public territorial de Bassin Sarthe

Financement

A définir

Calendrier

2026 à 2032



Le Mans ma ville



Exemple sur le territoire

À la suite d'inondations importantes provoquées par un épisode orageux en 2018, la commune de Souigné-sous-Ballon a réalisé des aménagements afin d'adapter le territoire. Elle a notamment démolit 5 logements pour faciliter l'écoulement des eaux.

Indicateurs

Impact	Amélioration de la prise en compte du risque inondation
Réalisation	Prise en compte dans les documents d'urbanisme locaux

Contact : pcaet@paysdumans.fr



N°8

Mise en œuvre du Plan d'Actions Qualité de l'Air de Le Mans Métropole



SCoT

PAS - Axe Transition et nouveau modèle

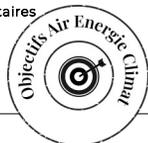
DOO – Pilier Transitions

AEC

Axe – Tendre vers un environnement physique préservé et résilient

Levier stratégique - Améliorer la qualité de l'air

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



Le plan d'actions du PAQA du Mans Métropole permet de répondre aux enjeux de la qualité de l'air identifiés sur le territoire

4

c'est le nombre d'axes thématiques constituant la trame du plan d'actions

12

c'est le nombre d'actions qui compose le PAQA

Description de l'action

Afin de renforcer la prise en compte de la dimension "Air", la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 a renforcé la prise en compte de la qualité de l'air dans les plans climat-air-énergie (PCAET). En particulier, pour les EPCI de plus 100 000 habitants, un Plan d'Actions Qualité de l'Air (PAQA) est obligatoire depuis 2022, et son plan d'actions doit être intégré au sein du Plan Climat. Sur le territoire du Pays du Mans, la Communauté Urbaine du Mans Métropole est concernée par cette obligation. L'élaboration de ce plan a été réalisée en collaboration avec Air Pays de la Loire et un bureau d'étude.

Le rôle du PAQA est de mettre en place des actions, dans les différents secteurs, visant à améliorer la qualité de l'air et atteindre les objectifs de réduction d'émissions de polluants. Pour répondre aux objectifs fixés, il est nécessaire d'avoir une approche transversale. C'est pourquoi Le Mans Métropole a fait le choix de coconstruire le plan d'actions avec les différents services de la collectivité, afin que des projets concrets soient entrepris. Une étude d'opportunité portant sur la création d'une zone à faibles émissions (ZFE) a été réalisée et a démontré que la mise en place d'une ZFE aujourd'hui n'apporterait pas de gains additionnels significatifs pour la diminution des émissions dans le secteur routier. Enfin, ce document vise également à prévoir des solutions afin de diminuer l'exposition des ERP recevant les publics sensibles.

Le suivi du PAQA sera réalisé par un comité technique composé des services pilotes PAQA (Energie climat) et ZFE (Mobilité Transport) et d'un comité de pilotage associant des élus sur la base des indicateurs Air produit par AirPDL et des indicateurs de suivi des actions tel que définis. L'évaluation est biennale.

Sous-action :

- Intégrer les bilans du PAQA au suivi du SCoT-AEC

Maitrise d'ouvrage

Le Mans Métropole



Cibles

Territoire de la Communauté Urbaine du Mans Métropole, communes de l'unité urbaine du Mans

Partenariat

Air Pays de la Loire, Pays du Mans, État

Accompagnement

Air Pays de la Loire, Algoé

Financement

Communauté Urbaine du Mans Métropole

Calendrier

Evaluation biennale du plan d'actions



Indicateurs

Impact	Evolution des émissions et concentrations de polluants atmosphériques sur Le Mans Métropole
Réalisation	Bilan biennal du PAQA sur les émissions et les concentrations de polluants atmosphériques réalisés par Le Mans Métropole

Contact : pcaet@paysdumans.fr

N°9

Accompagner et sensibiliser autour des enjeux de la qualité de l'air intérieur



SCoT

PAS - Axe Transition et nouveau modèle

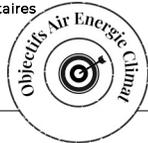
DOO – Pilier Transitions

AEC

Axe – Tendre vers un environnement physique préservé et résilient

Levier stratégique - Améliorer la qualité de l'air

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



L'enjeu de la qualité de l'air intérieur fait l'objet d'une action spécifique dans le 4^{ème} Plan National Santé Environnement publié en 2021

19 Md €

c'est le coût de la mauvaise qualité de l'air intérieur par an en France

10 min

c'est le temps d'ouverture des fenêtres préconisé par jour pour améliorer la QAI

Source : OQEI

Description de l'action

En moyenne, un individu passe 85% de son temps dans des espaces clos (maison, bureau, école, transport...). En intérieur, de nombreux polluants, issus de sources très diverses (émissions extérieures, tabagisme, produits ménagers, meubles...), sont présents et ont des conséquences importantes sur notre santé. Par conséquent, la qualité de l'air intérieur (QAI) est un enjeu majeur de santé publique et il est indispensable de la prendre en compte dans des documents tels que le SCoT-AEC.

Afin de répondre aux objectifs fixés pour le Pays du Mans en matière de qualité de l'air, un certain nombre d'actions visent à agir sur les émissions de polluants et sur la limitation de l'exposition de la population. Sur ce second point, dont fait partie le sujet de la qualité de l'air intérieur, il convient, dans un premier temps d'informer et de sensibiliser les différents publics à ces enjeux. Il existe dès aujourd'hui des gestes simples quotidiens qui permettent d'améliorer la QAI. Une attention particulière, ainsi que des actions de sensibilisation et d'accompagnement doivent être en priorité à destination des publics vulnérables (enfants, personnes âgées, personnes ayant des problèmes pulmonaires chroniques...), et des établissements qui les accueillent (crèches, écoles, maisons de retraites, hôpitaux...).

Pour agir plus concrètement sur la QAI et mettre en place des plans d'actions pour limiter l'exposition des populations à ces risques, des capteurs seront posés sur des sites précis afin de mesurer les concentrations de polluants atmosphériques dans l'air ambiant.

Sous-actions :

- Mieux informer et accompagner les personnes sensibles (personnes âgées, enfants, femmes enceinte...)
- Faire connaître la réglementation actualisée sur la surveillance et la gestion de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public

Maitrise d'ouvrage

Pays du Mans, EPCI et communes du Pays du Mans



Cibles

Publics vulnérables, ERP accueillants des populations vulnérables, habitants du Pays du Mans

Partenariat

ADEME, Air Pays de la Loire

Accompagnement

Chargé de mission Plan Climat

Financement

ARS

Calendrier

2026 à 2032



Ouest France



Exemple sur le territoire

Mise en place de capteur à l'école dans le cadre de l'Expé Urba Santé
Commune de Laigné-Saint-Gervais

Indicateurs

Impact	Évolution des concentrations de polluants atmosphériques	
Réalisation	Etat des concentrations de polluants atmosphériques par polluants	Part de la population exposée à un niveau journalier moyen > aux seuils de référence de l'OMS

Contact : pcaet@paysdumans.fr



Développer la connaissance autour des polluants chimiques afin de mieux s'en prémunir



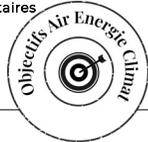
SCoT

PAS - Axe Transition et nouveau modèle
DOO – Pilier Transitions

AEC

Axe – Tendre vers un environnement physique préservé et résilient
Levier stratégique - Améliorer la qualité de l'air

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



Dans le cadre du 4^{ème} Plan régional santé environnement (2023 – 2028), l'exposition aux polluants chimique est un axe stratégique.

75%

c'est le nombre de ménages ayant utilisé au moins 1 fois un pesticide dans l'année
(source : PRSE4)

20 000

c'est le nombre de substances chimiques renseignées au niveau européen (REACH)

Description de l'action

Les polluants chimiques sont présents partout dans notre quotidien et les sources sont multiples. En effet, chacun peut y être exposé à travers l'air qu'il respire, des produits ou objets du quotidien (produits cosmétiques, ménagers, vêtements), l'eau ou encore l'alimentation.

Aujourd'hui, les populations sont exposées à 4 grandes familles de polluants chimiques :

- **Les pesticides** : utilisés principalement contre les organismes dits "indésirables", ces substances imprègnent les milieux (sol, eau, air...) et organismes vivants. Leurs impacts sur la santé peuvent être importants (pathologies cancéreuses, neurologiques...).
- **Les nanomatériaux** : on les retrouve principalement dans les secteurs automobiles, agroalimentaire, cosmétique... Leur toxicité est encore peu connue. Néanmoins, il reste important de limiter les expositions à ces matériaux.
- **PFAS** : présents dans le domaine industriel, mais également dans les produits du quotidien, ils sont parfois nommés "produits chimiques éternels". Les impacts sur la santé humaine et les écosystèmes font l'objet de préoccupations.
- **Les perturbateurs endocriniens** : ils sont souvent également issus des produits de la vie courante. Leurs effets sur la santé sont graves, notamment lors des périodes clés de l'activité hormonale et du développement de l'enfant.

Ainsi, la prévention des expositions aux polluants chimiques est un enjeu de santé publique élevé. Dans l'optique de pouvoir sensibiliser la population du Pays du Mans sur les effets néfastes de ces substances, il est essentiel de renforcer nos connaissances, et plus tard éventuellement de pouvoir évaluer les expositions, afin de mieux s'en prémunir.

Sous-actions :

- Améliorer la diffusion d'information sur les polluants chimiques et leur impact sur la santé

Maitrise d'ouvrage

Pays du Mans, EPCI, communes, acteurs associatifs



Cibles

EPCI et communes du Pays du Mans, habitants

Partenariat

ADEME, Air Pays de la Loire

Accompagnement

Chargé de mission Plan Climat

Financement

Pays du Mans et/ou EPCI, voir communes du territoire

Calendrier

2026 à 2032



Actu-Environnement

Indicateurs

Impact	Amélioration de la prise en compte du sujet des polluants chimiques
Réalisation	Nombre d'outils d'aide pour la sensibilisation créés et/ou diffusés

Contact : pcaet@paysdumans.fr



N°11

Réduire les émissions, les concentrations et l'exposition aux espèces végétales allergènes et au radon



SCoT

PAS - Axe Transition et nouveau modèle

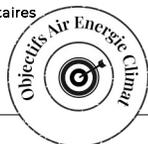
DOO – Pilier Transitions

AEC

Axe – Tendre vers un environnement physique préservé et résilient

Levier stratégique - Améliorer la qualité de l'air

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



Le radon est un gaz radioactif inodore, incolore et insipide. Il est issu de la désintégration radioactive naturelle de l'uranium présent dans toutes les roches et les sols.

14

c'est le nombre de communes exposées au radon dans le Pays du Mans

Description de l'action

Il existe de nombreux risques cancérigènes et respiratoires liés à la dégradation de la qualité de l'air. Ces risques sont associés en majorité à l'émission et la concentration de polluants issus des activités humaines (polluants atmosphériques, gaz à effet de serre...), et en minorité à des sources d'origine naturelle (pollen, moisissures, radon...). Si cette seconde source de polluant est moindre, une partie significative de la population est concernée. Aujourd'hui, près de 25% de la population souffre d'allergie respiratoire et environ 7 000 communes sont concernées par le risque radon en France. Il est donc essentiel de les prendre en compte et d'agir sur les émissions et les concentrations.

Le Pays du Mans souhaite accompagner les territoires afin de réduire les sources d'allergènes. Pour cela, les collectivités sont invitées à disposer d'une palette végétale adaptée, notamment à proximité des sites sensibles accueillant un public vulnérable (enfants, personnes âgées et handicapés). Elles doivent également veiller à limiter les concentrations d'arbres et plantes réputés très allergisants en variant les espèces. De plus, afin de limiter l'exposition des populations allergiques, il est important d'avoir un système d'information.

En parallèle, l'exposition au radon est encore un risque méconnu. C'est pourtant la seconde cause de mortalité par cancer du poumon après le tabac. Ainsi, l'objectif est de faire connaître ce risque et de sensibiliser la population. Il est également prévu que les documents d'urbanisme identifient la présence du risque radon et le prennent en compte afin de réduire l'exposition de la population, notamment dans les bâtiments.

Sous-actions :

- Limiter la concentration des espèces d'arbres allergènes
- Mise en place d'un pollinarium
- Informer sur le risque allergène
- Sensibiliser le grand public et les entreprises au risque du radon

Maitrise d'ouvrage Pays du Mans



Cibles

EPCI et communes du Pays du Mans, habitants

Partenariat

ADEME, ARS, Air Pays de la Loire, APSF

Accompagnement

Chargé de mission Plan Climat, chargée de mission santé et biodiversité

Financement

ARS, ADEME

Calendrier

2026 à 2032



APSF



Exemple sur le territoire

Mise en place d'un pollinarium
Ville du Mans

Indicateurs

Impact	Evolution de l'indice pollens	
Réalisation	Nombre d'outils d'aide pour la sensibilisation créés et ou diffusés	Nombre de jours où l'indice pollen dépasse le risque allergique élevé

Contact : pcaet@paysdumans.fr

Développer une culture de la sobriété de la ressource en eau



MIEUX
PRÉSERVER ET
VALORISER NOS
ÉCOSYSTÈMES
COP régionale

SCoT

PAS - Axe Transition et nouveau modèle

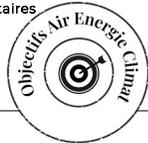
DOO – Pilier Transitions

AEC

Axe – Tendre vers un environnement physique préservé et résilient

Levier stratégique - Préserver la ressource en eau

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



L'eau est utilisée quotidiennement et dans tous les domaines. La fabrication ou la production de certains produits nécessite une consommation d'eau considérable.

55 m³

c'est la consommation moyenne d'eau d'une personne par an

195 000 l

c'est le nombre de litre d'eau nécessaire pour la fabrication d'un ordinateur

Source : ADEME

Description de l'action

La cohérence des projets d'urbanisation avec les ressources en eau disponibles et les équipements à mettre en place est indispensable au regard des enjeux actuels, tout en prenant en compte les besoins des milieux aquatiques dans la planification urbaine afin de permettre un approvisionnement en eau de la population qui garantisse un bon état des milieux aquatiques superficiels.

L'idée est ainsi de promouvoir des mesures d'accompagnement à la sobriété des consommations pour un meilleur partage de cette ressource.

Sous-actions :

- Améliorer la sécurisation de la ressource en eau en quantité et qualité
- Assurer un partage de la ressource en eau
- Préserver la ressource en eau dans les aires d'alimentation des captages situés dans une zone à enjeu eau potable et contribuer à sa restauration qualitative, en particulier pour les captages prioritaires
- Inciter les documents d'urbanisme locaux à intégrer obligatoirement dans les opérations d'aménagement un circuit de récupération et d'utilisation des eaux de pluie
- Conditionner les implantations économiques et résidentielles au regard des mesures prises pour réduire la consommation d'eau et optimiser son usage
- Sensibiliser sur la préservation, le partage et la valorisation de l'eau.

Maitrise d'ouvrage



Cibles

Publique et privée : EPCI et communes du Pays du Mans, entreprises, particuliers, agriculteurs, institutions (Etat, ARS, ...)

EPCI et communes du Pays du Mans, entreprises, particuliers, agriculteurs,

Partenariat

Agence de l'eau, Syndicat de bassin, DREAL, ARS, DDT

Accompagnement

Agence de l'eau, Syndicat de bassin, DREAL, ARS, DDT, Pays du Mans

Financement

Fonds publics dédiés, Agence de l'eau, Syndicat de Bassin, Etat

Calendrier

2026 à 2032



Exemple sur le territoire

Déconnexion du réseau unitaire des allées du Parc de Verdigné
[Ville du Le Mans](#)

Indicateurs

Impact	Etat écologique des cours d'eau et des eaux de surface	
Réalisation	Nombre de collectivités sensibilisées sur le sujet de la ressource en eau	Nombre de communes ayant un taux de non-conformité sur la qualité bactériologique de l'eau distribuée (nitrates)

Contact : pcaet.paysdumans@gmail.com

Améliorer la gestion des eaux pluviales en se basant sur des solutions fondées sur la nature

MIEUX
PRÉSERVER ET
VALORISER NOS
ÉCOSYSTÈMES
COP régionale

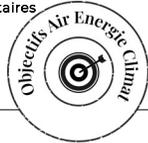
SCoT

PAS - Axe Transition et nouveau modèle
DOO – Pilier Transitions

AEC

Axe – Tendre vers un environnement physique préservé et résilient
Levier stratégique - Préserver la ressource en eau

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



Chiffre clé :

60%

du volume moyen annuel des précipitations rejoint l'atmosphère par évapotranspiration

Source : EauFrance

Description de l'action

Le Pays du Mans souhaite s'inscrire dans la maîtrise des prélèvements d'eau, pour le traitement qualitatif des eaux pluviales ainsi que pour la lutte contre le déficit quantitatif de la ressource en eau. Par ailleurs, le territoire est également impacté par des crues de débordement de cours d'eau de type lente et par des inondations liées aux ruissellement. Le Pays du Mans encourage les collectivités à améliorer la gestion de la ressource en eau du territoire, renforçant notamment le stockage de cette ressource, et de mise en place de solutions fondées sur la nature pour répondre à cet enjeu.

Sous-actions :

- Systématiser la gestion intégrée et préventive des eaux pluviales, et favoriser la création de noues au sein des espaces urbanisés, des permis d'aménager.
- Réalisation de coulées vertes favorisant l'infiltration et/ou la retenue des eaux pluviales

Maitrise d'ouvrage

EPCI membres du Pays du Mans, communes des EPCI, entreprises, particuliers



Cibles

EPCI membres du Pays du Mans, communes des EPCI, entreprises, particuliers

Partenariat

Syndicat de bassin, syndicat de rivières, associations environnementales

Accompagnement

Syndicat de bassin, syndicat de rivières, agence de l'eau, associations environnementales, Pays du Mans

Financement

Fonds publics, fonds propres, mécénat

Calendrier

2026 à 2032



Exemples sur le territoire

Installation de récupérateurs d'eau de pluie sur les bâtiments communaux et auprès des citoyens
Commune de Brette-les-Pins

Installation réserve d'eau enterrée et récupération des eaux de pluie
Commune de Teloché

Indicateurs

Impact

Réalisation

Nombre de projets d'atténuation du ruissellement réalisés dans le domaine public



Préserver et restaurer les milieux humides



MIEUX
PRÉSERVER ET
VALORISER NOS
ÉCOSYSTÈMES
COP régionale

SCoT

PAS - Axe Transition(s) et nouveau modèle

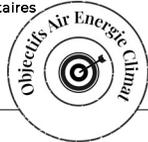
DOO – Pilier Transitions

AEC

Axe – Tendre vers un environnement physique préservé et résilient

Levier stratégique - Préserver la ressource en eau

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



Chiffres clés :

5 807 ha

en 2021, pré-localisation à l'échelle du Pays du Mans

41%

des sites humides emblématiques se sont dégradés en 10 ans (échelle nationale)

Source ONB, 2020

Description de l'action

Le Pays du Mans compte une diversité importante de milieux humides : prairies humides, mares, marais, tourbières, ...

Les zones humides sont des milieux naturels fragiles dont la préservation, la restauration et la mise en valeur sont essentiels. Quelques restaurations de mares communales et zones humides ont déjà été réalisées.

Afin de préserver les milieux humides pour leur rôle fonctionnel, leur intérêt pour la biodiversité, leur rôle de limitation du risque d'inondation en maintenant leur caractère hydromorphe, et dans une logique de compatibilité avec les SDAGE du territoire, le SCoT-AEC contribuera à éviter leur dégradation en les identifiant comme réservoirs de biodiversité.

Le Pays du Mans encourage ainsi les collectivités à améliorer la connaissance des zones humides par la réalisation d'état des lieux et inventaires, et également l'intégration au sein de leurs documents d'urbanisme locaux, de mettre en place des mesures de protection, de restauration pour renforcer notamment leur fonctionnalité écologique, et de maintenir la biodiversité au sein de ces milieux en réalisant des aménagements et travaux (ripisylve le long des ruisseaux, réouverture des cours d'eau...).

Sous-actions :

- Études préalables, inventaires
- Restauration des milieux
- Valorisation, aménagement
- Sensibilisation à la préservation de ces milieux

Maitrise d'ouvrage

Publique et privée : EPCI et communes du Pays du Mans, entreprises, particuliers



Cibles

EPCI et communes du Pays du Mans, entreprises, particuliers

Partenariat

Agence de l'eau, Syndicat de bassin, Département de la Sarthe, Région Pays de la Loire

Accompagnement

Pays du Mans (via Contrat Nature), syndicat de bassin

Financement

Fonds publics, fonds propres

Calendrier

2026 à 2032 / court terme (durée des programmes d'actions SAGE)



Exemples sur le territoire

Restauration de la zone humide de l'Étangsort
Commune de Tresson

Etude de faisabilité en vue de la restauration et l'aménagement de la zone humide de l'Erabet
Commune de Lombron

Indicateurs

Impact	Estimation du stock de carbone dans les milieux humides	
Réalisation	Degré d'avancement des inventaires de milieux humides	Zones humides effectives recensées et pré-localisées

Contact : pcaet.paysdumans@gmail.com

Animer, coordonner la politique territoriale en faveur de la biodiversité et améliorer les fonctionnalités de la TVB



MIEUX PRÉSERVER ET VALORISER NOS ÉCOSYSTÈMES
COP régionale

SCoT

PAS - Axe Transition et nouveau modèle

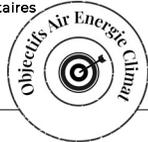
DOO – Pilier Transitions

AEC

Axe – Tendre vers un environnement physique préservé et résilient

Levier stratégique - S'affirmer comme un territoire engagé en faveur de la biodiversité

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



Chiffres clés :

32%

des Français trouvent la disparition du vivant préoccupante

19%

des espèces sont menacées ou éteintes en France

Source ONB, 2022

Description de l'action

Dans la continuité des actions engagées depuis 2016, le Pays du Mans ambitionne d'être pilote de la stratégie locale des trames écologiques au regard des compétences qui lui ont été transférées (SCoT-AEC). Il s'agira de poursuivre et structurer le travail engagé mais également initier de nouvelles actions en faveur de la TVB pour une meilleure réponse aux enjeux de la biodiversité au niveau local.

Le Pays du Mans poursuivra la mise en réseau d'acteurs et d'actions sur les trames écologiques à l'échelle de son territoire au travers d'un programme annuel de sensibilisation à destination des élus et de formations des agents de collectivités.

Ce portage Pays du Mans permettra entre autres de faire connaître les nombreux dispositifs d'aides existants mais encore peu connus par les collectivités pour faire émerger de nouvelles actions transversales, groupées en faveur de la biodiversité à la bonne échelle, et dans l'optique d'améliorer les fonctionnalités écologiques des différents réservoirs, continuités, corridors, milieux humides et biodiversité ordinaire.

Sous-actions :

- État des lieux environnemental du territoire
- Intégration et déclinaison de la TVB dans les documents d'urbanisme locaux
- Identification, préservation, restauration et protection des richesses écologiques du territoire (milieux et espèces)
- Valorisation la TVB comme support du cadre de vie en agissant sur l'intégration paysagère, la végétalisation, la connaissance, la pédagogie, la source de bien-être, ...
- Promotion de la biodiversité et du stockage carbone comme des facteurs d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique

Maitrise d'ouvrage Pays du Mans



Cibles

EPCI et communes du Pays du Mans, entreprises, particuliers

Partenariat

Région Pays de la Loire, Département, Agence de l'eau, Etat

Accompagnement

Région Pays de la Loire, Département, Agence de l'eau, Etat, associations locales, syndicat de bassin,

Financement

Fonds publics, fonds propres, fondations

Calendrier

2026 à 2032



Exemples sur le territoire

Réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communale
Communes pilotes : Cures, Ballon-Saint-Mars, La Bazoge, Connerré, Val de la Hune, Teloché, Laigné-St-Gervais, Saint-Ouen-en-Belin

Programmation de sensibilisation, formations auprès des élus et techniciens

Pays du Mans

Indicateurs

Impact	Taux de sensibilisation des territoires à la TVB		
Réalisation	Nombre d'événements TVB organisés par le Pays du Mans	Surface d'espaces protégés ou inventoriés par typologie	Parts des habitants ayant accès à un espace vert à moins de 15 minutes à pied

Contact : pcaet.paysdumans@gmail.com

N°16

Expérimenter de nouvelles trames écologiques



MIEUX PRÉSERVER ET VALORISER NOS ÉCOSYSTÈMES
COP régionale

SCoT

PAS - Axe Transition et nouveau modèle

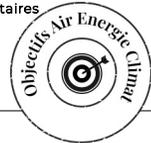
DOO – Pilier Transitions

AEC

Axe – Tendre vers un environnement physique préservé et résilient

Levier stratégique - S'affirmer comme un territoire engagé en faveur de la biodiversité

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



Chiffre clé :

85%

du territoire métropolitain français est exposé à un niveau élevé de pollution lumineuse en cœur de nuit

Source ONB, 2022

Description de l'action

Le Pays du Mans identifie déjà les trames vertes et bleues sur son territoire. Depuis quelques années, de nouvelles trames sont émergentes, et prennent de plus en plus de sens au regard des enjeux actuels et du contexte territorial du Pays du Mans.

La pollution lumineuse et ses effets sur la faune, la flore, l'homme, ainsi que sur le ciel étoilé pour l'observation astronomique, sont de plus en plus importants. L'un des enjeux pour « éclairer juste » réside dans l'homogénéisation des horaires d'éclairage public sur l'ensemble du territoire. L'efficacité de la préservation de la biodiversité nocturne n'en sera que plus importante au regard des horaires de migration des espèces. Il s'agit aussi d'un enjeu de cohérence territoriale en faveur de l'énergie et de la biodiversité. Pour se faire, le Pays du Mans encourage les collectivités à mettre en place des mesures et actions mutualisées selon la méthodologie trame noire PatriNat (centre d'expertise et de données sur le patrimoine naturel); axe technique, axe temporel, axe spatial.

Par ailleurs, le Pays du Mans souhaiterait promouvoir l'engagement dans les réflexions de trame brune, notamment au regard du PAT, du PLPDMA, de l'EIT, du projet de coopérative carbone, et du volet AEC et du ZAN, où le sol devient une ressource conséquente.

Elle pourrait également mettre en valeur la trame blanche notamment au regard de la démarche d'urbanisme favorable à la santé portée dans le cadre de la révision du SCoT-AEC, et initier le travail autour de zones de calmes, corridors apaisés. Le déploiement d'une trame blanche à l'échelle du Pays du Mans s'inspire également du travail effectué par le Mans Métropole au travers de son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement.

Sous-actions :

- Elaboration d'une trame noire à l'échelle du Pays du Mans
- Tendre vers l'élaboration de trames blanches locales
- Positionner des réflexions sur la trame brune

Maitrise d'ouvrage

Publique et privée : Pays du Mans, EPCI du Pays du Mans, entreprises, particuliers



Cibles

Publique et privée : Pays du Mans, EPCI du Pays du Mans, entreprises, particuliers

Partenariat

Région Pays de la Loire, FNCCR, Etat, ...

Accompagnement

Pays du Mans, experts

Financement

Fonds publics, fonds propres, tiers-investissement

Calendrier

A moyen et long terme



Exemple sur le territoire

Village étoilé et travaux d'éclairage public
Commune d'Ecommoy

Indicateurs

Impact	Evolution des pratiques des collectivités
Réalisation	Etat d'avancement dans la réalisation des trames écologiques nouvelles

Contact : pcaet.paysdumans@gmail.com

N° 17

Renforcer la gestion durable des espaces boisés et la plantation de boisements



MIEUX PRÉSERVER ET VALORISER NOS ÉCOSYSTÈMES
COP régionale

SCoT

PAS - Axe Transition et nouveau modèle

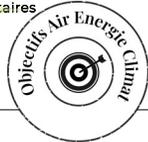
DOO – Pilier Transitions

AEC

Axe – Tendre vers un environnement physique préservé et résilient

Levier stratégique - S'affirmer comme un territoire engagé en faveur de la biodiversité

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



Chiffres clés :

22,6%

d'espaces boisés en Pays du Mans

Source : BD Foret, IGN V2

10 139

Nombre de propriétaires forestiers en Pays du Mans

Source : CRPF, 2024

Description de l'action

Actuellement développée sur le territoire de l'Orée de Bercé Belinois et le Sud-Est Manceau, le dispositif de charte forestière mise en place a pour but d'accompagner les propriétaires forestiers, les élus, les entreprises d'exploitation et de transformation du bois mais aussi l'intégralité du public côtoyant la forêt pour assurer une gestion durable des espaces boisés et leur insertion dans l'économie locale.

Par ailleurs, les collectivités, en lien avec leurs services techniques, souhaitent reconstituer des écosystèmes boisés sur des surfaces réduites en secteur urbanisé, avec le déploiement d'outils de gestion adaptés. Ces boisements procurent de nombreux services écosystémiques, améliorent le cadre de vie, et nécessitent très peu d'entretien.

Sous-actions :

Plantations de boisements :

- Plantation de boisements urbains en réponse à la lutte contre les îlots de chaleur
- Améliorer la connaissance du territoire (la forêt et ses acteurs),

Charte forestière :

- Accompagner les propriétaires forestiers dans la gestion de leur patrimoine, développer la transformation et les différentes utilisations du bois local, Impliquer le plus grand nombre dans la gestion du bocage, et de la forêt en communiquant et en sensibilisant divers publics,
- Travailler en synergie avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe (SDIS) afin de limiter le risque incendie (vulnérabilité du territoire en lien avec les changements climatiques identifiés dans le PCAET),
- Créer des outils de formation pour les acteurs de la filière bois afin de les sensibiliser à la production de bois d'œuvre, la protection de la biodiversité mais aussi l'accueil du public.

Maitrise d'ouvrage

Publique et privée : Pays du Mans, EPCI du Pays du Mans, ONF



Cibles

Publique et privée : Pays du Mans, EPCI du Pays du Mans, entreprises, particuliers, propriétaires forestiers, acteurs de la filière du bois

Partenariat

ONF, CNPF, Région Pays de la Loire, ???

Accompagnement

ONF, CNPF, associations locales, EPCI

Financement

Fonds publics, fonds propres, tiers-investissement

Calendrier

2026 à 2032



Exemples sur le territoire

Chantiers groupés
CdC Orée de Bercé Belinois

Ecriture de charte forestière
CdC Orée de Bercé-Belinois et CdC Sud Est Manceau

Indicateurs

Impact	Estimation du stock de carbone dans les espaces boisés	
Réalisation	Bilan des actions inscrites dans le cadre des chartes forestières des EPCI	Surface des espaces boisés et part de la forêt privée

Contact : pcaet.paysdumans@gmail.com



N°18

Accompagner les différents acteurs dans la restauration du bocage

MIEUX
PRÉSERVER ET
VALORISER NOS
ÉCOSYSTÈMES
COP régionale

SCoT

PAS - Axe Transition et nouveau modèle

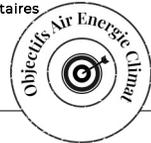
DOO – Pilier Transitions

AEC

Axe – Tendre vers un environnement physique préservé et résilient

Levier stratégique - S'affirmer comme un territoire engagé en faveur de la biodiversité

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



Chiffres clés :

70%

Depuis 1950, le linéaire de haies qui a disparu des bocages français

Source : Ministère de l'Agriculture, IGN, 2023

7 890 km

linéaire de haies en Pays du Mans

Source : BD Haies, 2023

Description de l'action

Outre l'intérêt agronomique et paysager, la présence de différentes haies, d'une diversité d'arbres et arbustes, de corridors biologiques et de lisières sont d'autant de réservoirs potentiels de nourriture, que de zones de refuge, de nidification, d'habitat pour la faune. Le Pays du Mans encourage le maintien du réseau bocager déjà existant, mais aussi de créer de nouvelles haies afin de préserver la biodiversité et de développer de nouveaux corridors écologiques. L'accompagnement de gestionnaires de milieux (agriculteurs, collectivités) pour améliorer ou conserver la biodiversité sur leurs terrains, par le rôle de la haie, est une des priorités.

Dans un second temps, un lien pourrait être envisagé avec l'expérimentation PSE (Paiements pour Services Environnementaux) initiée en premier lieu auprès des agriculteurs, afin de l'élargir aux autres acteurs (entreprises, communes, ...) dans un objectif plus large de protection du bocage. La structuration de la TVB en facilitera la mise en œuvre.

Sous-actions :

- Favoriser la plantation et l'entretien de haies
- Mise en place de PCAE et MAEC pour soutenir la plantation et la gestion de haies agricoles
- Valoriser et s'appuyer sur les structures collectives existantes (type SCIC Bois Énergie à Sillé-le-Guillaume et SARL Bois Énergie Maine) qui commercialisent la production et structurent la filière

Maitrise d'ouvrage



Cibles

EPCI du Pays du Mans, Communes membres des EPCI, entreprises, monde agricole, particuliers

EPCI du Pays du Mans, Communes membres des EPCI, entreprises, particuliers

Partenariat

Chambre d'agriculture, Département, Région Pays de la Loire, État, Agence de l'Eau

Accompagnement

Chambre d'agriculture, Département, Région Pays de la Loire, État, Pays du Mans, ONF, CRPF, associations locales

Financement

Département, Région Pays de la Loire, État, Agence de l'Eau

Calendrier

2026 à 2032



Exemples sur le territoire

PSE Haies
Pays du Mans, en lien avec le CIVAM et l'UD CUMA 72

Création de réseaux de haies bocagères
Communes de Montbizot, Saint Pavace, Sainte-Jamme-sur-Sarthe

Indicateurs

Impact	Estimation du stock de carbone des haies
Réalisation	Linéaire de haies (en mètre linéaire)

Contact : pcaet.paysdumans@gmail.com

Développer l'autoconsommation collective



MIEUX PRODUIRE
COP régionale

SCoT

PAS - Axe Transition(s) et nouveau modèle

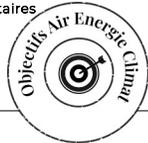
DOO – Pilier Transitions

AEC

Axe – Tendre vers un environnement physique préservé et résilient

Levier stratégique - Accélérer la production et la consommation d'énergies renouvelables et de récupération

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



Dès aujourd'hui, l'autoconsommation collective peut être développée sur l'ensemble du territoire. Pour ce faire une opération doit respecter quelques critères

5 MW

c'est la puissance maximum autorisée dans une opération d'autoconsommation collective

PMO

c'est la personne morale organisatrice. Elle a en gestion le bon fonctionnement de l'opération

Description de l'action

En grande majorité, la production issue des EnR est soit injectée sur le réseau public de distribution, soit consommée directement sur site (autoconsommation individuelle). Récemment, l'autoconsommation collective (ACC), un nouveau mode de valorisation des EnR, est apparu.

Accessible à tous (particuliers, entreprises, associations, collectivités...), l'autoconsommation collective permet à un ou des producteurs de partager l'énergie produite entre plusieurs consommateurs situés au sein d'un périmètre donné.

Les enjeux autour du développement de l'autoconsommation collective sont importants. L'objectif majeur de ce nouveau modèle est de permettre à tous d'avoir accès à une énergie locale et décarbonée, et ainsi renforcer la souveraineté énergétique du territoire. Plus précisément, pour les producteurs, ce modèle assure un meilleur équilibre économique. Pour les consommateurs, l'autoconsommation collective protège des variations des prix de marché, permet d'ajuster ces habitudes de consommation au plus près de la production, et ainsi de réduire ces dépenses énergétiques.

Le plus souvent, les opérations d'autoconsommation collective sont réalisées à partir de production solaire photovoltaïque. Peu développé encore aujourd'hui, il est également possible d'appliquer ce modèle à diverses productions renouvelables telles que l'éolien ou l'hydroélectricité.

Sous-actions :

- Mise en place d'une PMO au sein du service Espace Conseil Énergie Climat (EC²) du Pays du Mans

Maitrise d'ouvrage

Pays du Mans, SEM énergie



Cibles

EPCI et communes du Pays du Mans, entreprises, industrie, particuliers...

Partenariat

ENEDIS

Accompagnement

Services EC², Chargé de mission PCAET, SEM énergie

Financement

Porteur de projet, cotisations service EC²

Calendrier

2026 à 2032



Exemple sur le territoire

Mise en place d'une opération d'autoconsommation collective sur le site d'Envie Maine
Commune d'Allonnes

Indicateurs

Impact	Estimation de production autoconsommée et nombre de participants (producteurs et consommateurs)
Réalisation	Nombre de projets d'autoconsommation portés

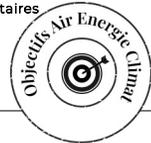
Contact : pcaet@paysdumans.fr

Accompagner la création et l'élaboration de projet EnR citoyen

MIEUX PRODUIRE
COP régionale

- SCoT** PAS - Axe Transition(s) et nouveau modèle
- SCoT** DOO – Pilier Transitions
- AEC** Axe – Tendre vers un environnement physique préservé et résilient
- AEC** Levier stratégique - Accélérer la production et la consommation d'énergies renouvelables et de récupération

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



Il existe déjà de nombreux projet d'énergies renouvelables citoyens dans la région des Pays de la Loire, et cette dynamique à vocation à ce poursuivre

75

c'est le nombre de projet citoyen en exploitation ou en développement en Pays de la Loire

4 500

c'est le nombre de citoyen engagés

Source : RECIT

Description de l'action

Depuis plusieurs années, le déploiement des énergies renouvelables est tangible sur le Pays du Mans, et le territoire porte une politique ambitieuse sur ce sujet (37% de production EnR dans la consommation d'énergie finale en 2030). Le développement des EnR répond à plusieurs grands enjeux, permettant notamment de produire une énergie locale et décarbonée. Cependant, la dimension locale est parfois peu perceptible, et peut entraîner certaines résistances. Afin de renforcer l'aspect territorial des EnR, il est essentiel de développer une dynamique citoyenne dans les énergies renouvelables.

Un projet est dit "citoyen" lorsque majoritairement le capital est ouvert au financement collectif et/ou que les acteurs locaux prennent part à la gouvernance. Le développement de ce type d'opérations a de nombreux intérêts et bénéfices pour le territoire, dont par exemple une meilleure maîtrise des projets garantissant des retombées locales (directes et indirectes), une meilleure compréhension et adhésion collective de la transition écologique, ou encore de nouvelles coopérations locales entre les différents acteurs.

Dans cette optique, le Pays du Mans a recruté en 2025 au sein du service Espace Conseil Énergie Climat (EC²) un chargé des transitions, sensibilisation. L'une de ses missions est notamment d'aider à l'élaboration et l'accompagnement de collectifs citoyens (principalement solaire photovoltaïque et éolien).

Maitrise d'ouvrage Pays du Mans



Cibles Habitants du Pays du Mans

Partenariat RECIT, FNE, Développeur

Accompagnement Chargée de mission transition et sensibilisation, Chargé de mission Plan Climat

Financement Cotisations collectivités adhérentes service EC², fonds privés, financement collectif

Calendrier 2026 à 2032



Actu-Environnement



Exemple sur le territoire

Elaboration d'un collectif citoyen sur un projet de champs solaire sur un délaissé de station d'épuration

Commune de Domfront-en-Champagne

Indicateurs

Impact	Estimation de la production d'énergie d'origine citoyenne
Réalisation	Nombre de collectifs citoyens

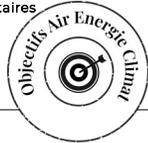
Contact : pcaet@paysdumans.fr

Développer la filière du solaire photovoltaïque et thermique

MIEUX PRODUIRE
COP régionale

- SCoT** PAS Axe Transition(s) et nouveau modèle
- DOO** – Pilier Transitions
- AEC** **Axe** – Tendre vers un environnement physique préservé et résilient
- Levier stratégique** - Accélérer la production et la consommation d'énergies renouvelables et de récupération

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



Selon la feuille de route du SCoT-AEC, le solaire sera l'un des piliers majeurs des EnR en 2050 (2ème source de production), participant à plus d'un quart à la production d'électricité.

10,5%

c'est la part de l'énergie solaire dans la production locale EnR en 2021

28%

c'est la part potentielle de l'énergie solaire dans la production locale EnR en 2050 soit 1046 GWh

Description de l'action

L'énergie solaire a connu un fort déploiement ces dernières années et représente l'un des gisements les plus importants sur le territoire.

Cette trajectoire s'explique par la grande souplesse et adaptabilité qu'offre déjà aujourd'hui cette énergie. Une grande partie de son développement est possible sur des surfaces déjà artificialisées ou dégradées (toitures, parkings, terrains de sport, anciennes décharges...), répondant ainsi à l'un des enjeux majeurs pour nos territoires, l'artificialisation des sols. Son déploiement est possible à plusieurs échelles (de la toiture de maison au champ photovoltaïque) et est accessible à tout public par différents moyens de financement (investissement direct, développeur, projet citoyen...). De plus, les évolutions récentes de la filière ont facilité et élargi les usages de la production, avec notamment le développement de l'autoconsommation collective (cf. : fiche action n°19).

Enfin de nouvelles perspectives émergent, avec notamment le développement maîtrisé de l'agrivoltaïsme.

Au vu des intérêts et des possibilités qu'offre l'énergie solaire, son développement sur le Pays du Mans est incontournable. Ainsi, la dynamique mise en place sur le territoire doit être poursuivie et intensifiée afin de pouvoir répondre aux enjeux et objectifs qui ont été fixés.

Sous-actions :

- Développer des ombrières de parkings et centrales solaires au sol
- Poursuite de la mise en place d'un plan solaire à l'échelle du Mans Métropole
- Développer les métiers du solaire
- Développer l'agrivoltaïsme avec les filières agricoles

Maitrise d'ouvrage

Pays du Mans, EPCI Pays du Mans, SEM énergie, associations, coopératives, entreprises, particuliers...



Cibles

EPCI et communes du Pays du Mans, entreprises, industrie, particuliers...

Partenariat

EPCI et communes du Pays du Mans, entreprise, industries, particuliers

Accompagnement

Chargé de mission PCAET, EC², ADS

Financement

Fonds publics, fonds propres, tiers-investissement

Calendrier

2026 à 2032



Exemples sur le territoire

Installation de panneaux photovoltaïques et d'une moquette solaire sur la piscine communautaire

CdC Orée de Berce-Bélinois

Installation d'ombrières photovoltaïques sur les terrains de tennis

Commune de Changé

Indicateurs

Impact	Estimation de la production d'énergie solaire en Gwh/an
Réalisation	Nombre d'installations photovoltaïques soumises à déclaration préalable et permis de construire enregistrés

Contact : pcaet@paysdumans.fr

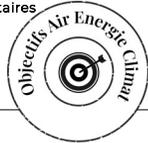
N° 22

Développer la filière de l'éolien

MIEUX PRODUIRE
COP régionale

- SCoT** PAS - Axe Transition(s) et nouveau modèle
DOO – Pilier Transitions
- AEC** Axe – Tendre vers un environnement physique préservé et résilient
Levier stratégique - Accélérer la production et la consommation d'énergies renouvelables et de récupération

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



L'éolien représente l'un des atouts majeurs dans les énergies renouvelables grâce notamment à ces capacités de production

10

c'est le nombre d'éoliennes en service ou en construction sur le Pays du Mans en 2025

8,7%

c'est la part potentielle de l'énergie éolienne dans la production locale EnR en 2050 soit 325 GWh

Description de l'action

L'étude énergies renouvelables du Pays du Mans réalisée en 2018 par Akajoule, démontrait que le potentiel éolien sur le territoire était intéressant (288 GWh/an) et devrait être mobilisé tout en prenant en compte les aspects environnementaux (faune, flore et paysages).

Ainsi, dans la continuité du précédent Plan Climat du Pays du Mans, qui incitait à une prise en compte de la place de l'éolien dans les documents de planification, le SCoT-AEC définit un cadre pour son développement dans le document d'orientation et d'objectifs (Cf. : REF DU DOO). Seront notamment privilégiés les projets écocitoyens, l'installation en zones d'activités ou déjà artificialisées. L'installation d'éoliennes en zones naturelles ou agricoles sera limitée.

De plus, des projets de parcs éoliens ont déjà échoué sur le territoire à cause de contestations citoyennes, de zonages inappropriés ... C'est pourquoi le potentiel éolien doit être connu et communiqué car il participera au mix énergétique qui permettra d'atteindre les objectifs ambitieux pour 2030 et 2050, tout en travaillant sur le montage de projet (méthode de concertation entre les collectivités et les acteurs du territoire, développement de démarches écocitoyennes, sensibilisation et échanges d'expériences). Les définitions des zones d'accélération EnR (loi APER) ont permis d'entamer les réflexions sur les communes pour l'installation potentielle d'éoliennes.

Sous-actions :

- En lien avec les ZAEnR, réaliser une cartographie des sites appropriés et un schéma pour encadrer le développement de projets
- Sensibiliser les élu(e)s sur l'éolien et participer aux échanges du réseau AMORCE
- Favoriser l'émergence de démarche écocitoyenne
- Être territoire d'expérimentation pour de nouvelles technologies éoliennes

Maitrise d'ouvrage

Pays du Mans, EPCI Pays du Mans, SEM énergie



Cibles

EPCI et communes du Pays du Mans, ZAEnR

Partenariat

EPCI et communes du Pays du Mans, AMORCE, ADEME, développeurs, RECIT

Accompagnement

Chargé de mission PCAET, EC², SEM énergie, Service énergie climat LMM

Financement

Fonds publics, fonds propres, tiers-investissement

Calendrier

2026 à 2032



Exemple sur le territoire

Installation de parc éolien
CdC Champagne Conlinoise et Pays de Sillé

Indicateurs

Impact	Estimation de la production d'énergie éolienne en GWh/an
Réalisation	Nombre d'éoliennes installées

Contact : pcaet@paysdumans.fr



Développer la filière de la biomasse renouvelable



SCoT

PAS - Axe Transition(s) et nouveau modèle

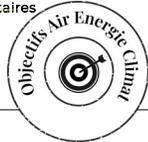
DOO – Pilier Transitions

AEC

Axe – Tendre vers un environnement physique préservé et résilient

Levier stratégique - Accélérer la production et la consommation d'énergies renouvelables et de récupération

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



Selon la feuille de route des EnR du SCoT-AEC du Pays du Mans, le bois énergie représentera la 4^{ème} source d'énergie locale en 2050

10,3%

c'est la part potentielle du bois énergie dans la production locale EnR en 2050 soit 387 GWh

Description de l'action

Le territoire est recouvert à près de 33 000 ha par les espaces boisés et forestiers (y compris les haies). Toutefois, une grande partie des espaces sont détenus par des propriétaires privés (gestionnaires ou non, exploitants agricoles) souvent sous de petites parcelles (< 5 ha). Les haies agricoles représentent un linéaire de plusieurs milliers de kilomètres.

Le secteur d'activité et la filière du bois ont été très structurés et importants il y a quelques dizaines d'années. Aujourd'hui, les bois sont souvent délaissés, en friches, ce qui accentue d'ailleurs leur vulnérabilité aux changements climatiques et celles des habitants à proximité de fait (notamment un risque d'incendie de forêt en période estivale).

Il y a donc différents enjeux sous-jacents au développement d'une filière bois-énergie (tout en considérant que le bois énergie reste un sous-produit du bois d'œuvre) : le stockage du carbone, la lutte contre le risque d'incendie et l'adaptation du territoire aux changements climatiques, la transition énergétique, la complémentarité des espaces dotés de bois et ceux non dotés.

Sous-actions :

- Étudier le remplacement de chaudières fioul par des chaudières à bois au sein du patrimoine public
- Inciter les collectivités à réfléchir aux réseaux de chaleur au bois (déchetés et granulés) dans les nouvelles opérations d'aménagement en amont
- Accompagnement à la structuration d'une filière de production de combustible pour alimenter les chaufferies locales

Maitrise d'ouvrage

Pays du Mans, EPCI et commune du Pays du Mans



Cibles

EPCI, communes et habitants du Pays du Mans, propriétaires/gestionnaires privés de bois et forêt

Partenariat

ADEME, ATLANBOIS, ATESART, CIVAM, CUMA

Accompagnement

Chargé de mission Plan Climat, ATESART

Financement

Fond chaleur

Calendrier

2026 à 2032



Exemple sur le territoire

Campagne de sensibilisation auprès de la population pour le changement de chaudière fioul

CU Le Mans Métropole

Indicateurs

Impact	Estimation de la production bois-énergie en GWh/an
Réalisation	Part de la récolte de bois pour le bois énergie

Contact : pcaet@paysdumans.fr



Développer la filière du biogaz



SCoT

PAS - Axe Transition(s) et nouveau modèle

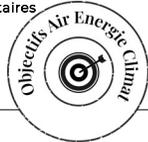
DOO – Pilier Transitions

AEC

Axe – Tendre vers un environnement physique préservé et résilient

Levier stratégique - Accélérer la production et la consommation d'énergies renouvelables et de récupération

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



Le développement de la méthanisation constitue une véritable opportunité pour les territoires

15 à 20%

c'est la part de biodéchets introduits dans les méthaniseurs

11%

c'est la part potentielle de biogaz dans la production locale EnR en 2050 soit 412 GWh

Source : GRDF

Description de l'action

Si la filière biogaz peine à se développer, une dizaine de projets maillent aujourd'hui le Pays du Mans pour une production annuelle de 96 GWh. Selon un état des lieux réalisé par GRDF en janvier 2025, le gisement du territoire est important (450 GWh/an). Du fait des types d'élevages et de cultures du territoire, cela favorise la création d'unités de méthanisation agricole. Néanmoins, au vu du temps de développement d'un projet de méthanisation, les agriculteurs sont aujourd'hui plus réticents à s'engager dans ce type de projet.

Les collectivités ont aujourd'hui un rôle à jouer dans le développement de la filière biogaz. Elles peuvent faciliter l'organisation de réunions d'émergence auprès des agriculteurs du territoire, afin de relancer une dynamique pour le développement de méthanisation agricole. Les EPCI ont aussi la possibilité de s'impliquer dans l'identification de foncier pour de potentiels projet. Cela leur permet d'être à l'initiative et de maîtriser le développement de la méthanisation sur leur territoire.

Dans le cadre d'une logique territoriale de développement des énergies renouvelables et de synergies entre secteurs d'activités, les unités de méthanisation territoriales fondées sur la diversité d'acteurs (publics/privés) et la diversité des usages (mobilités, logement) sont essentielles. Les projets peuvent à la fois être en injection et en cogénération. Le développement de ces projets implique forcément des évolutions du réseau de gaz sur le territoire. Le gaz peut être utilisé pour chauffer les bâtiments professionnels et les logements, ou comme carburant.

Sous-actions :

- Favoriser la création de stations de GNV (GNC ou GNL) pour les collectivités et les entreprises pour développer l'usage du gaz dans les flottes des collectivités (bus métropolitain, SETRAM, véhicules publics, des délégataires) et des entreprises, voire des particuliers à l'avenir
- Soutien aux démarches d'émergence de projets avec la Chambre d'Agriculture de la Sarthe
- Développer les unités de méthanisation

Maitrise d'ouvrage

Pays du Mans, EPCI et commune du Pays du Mans



Cibles

EPCI, et communes du Pays du Mans, agriculteurs

Partenariat

GRDF, AILE, ATESART, Chambre d'Agriculture

Accompagnement

Chargé de mission Plan Climat

Financement

Fonds privés, subventions publiques

Calendrier

2026 à 2032



Les clés de la transition énergétique



Exemple sur le territoire

Construction d'une unité agricole de méthanisation. La production annuelle est de 17,8 GWh, soit l'équivalent de 1470 logements neufs chauffés annuellement au gaz.

Commune de Tennie

Indicateurs

Impact	Estimation de la production de biogaz en GWh/an
Réalisation	Nombre de points d'injection de biométhane et capacité de production en GWh/an

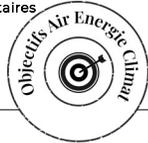
Contact : pcaet@paysdumans.fr

Développer la filière de la géothermie et l'aérothermie



- SCoT** PAS - Axe Transition(s) et nouveau modèle
DOO – Pilier Transitions
- AEC** Axe – Tendre vers un environnement physique préservé et résilient
Levier stratégique - Accélérer la production et la consommation d'énergies renouvelables et de récupération

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



Selon la feuille de route du SCoT-AEC, la géothermie et l'aérothermie représenteront la 1^{ère} source de production locale d'énergie.

35,7%

c'est la part potentielle de la géothermie et l'aérothermie dans la production locale EnR en 2050 soit 1 340 GWh

Description de l'action

Les pompes à chaleur géothermiques et aérothermiques ont connu un faible développement sur le territoire ces dernières années. Néanmoins, le potentiel est fort. Dans la trajectoire de production EnR du SCoT-AEC, cette filière énergétique représente près de 23% de la production en 2030, et pas loin de 36% en 2050. Ainsi, la géothermie et l'aérothermie représenteraient la première source de production EnR sur le Pays du Mans. L'enjeu de développement de cette filière est donc fort.

La pompe à chaleur aérothermique exploite l'air intérieur ou extérieur afin d'en extraire la chaleur, là où la géothermie capte la chaleur que stocke la Terre. Par la suite, la chaleur est diffusée dans un bâtiment. Au-delà de leurs performances énergétiques, qui permettent de réduire les consommations d'énergie, les pompes à chaleur répondent à un vrai besoin d'adaptation face aux variations futures des températures. En effet, une PAC produit à la fois de la chaleur, de l'eau chaude sanitaire, mais également du froid (dans le cas où elle est réversible). Des systèmes hybrides PAC + gaz arrivent aussi sur le marché.

Le développement de cette filière est indispensable pour le territoire. Il est important de la mettre en avant, de sensibiliser les acteurs locaux sur ses atouts, et de faire connaître les dispositifs d'aides existants pour leur installation.

Maitrise d'ouvrage

Pays du Mans, EPCI et commune du Pays du Mans



Cibles

EPCI, et communes du Pays du Mans, habitants

Partenariat

CAPEB, FFB, GRDF

Accompagnement

Chargé de mission Plan Climat

Financement

Ma primeRénov', CEE, Coup de Pouce Chauffage...

Calendrier

2026 à 2032



Hello Watt



Exemple sur le territoire

Installation d'une PAC géothermique dans le cadre de la rénovation de l'école

Commune d'Ecommoy

Indicateurs

Impact	Estimation de la production PAC en GWh/an
Réalisation	Nombre d'installations de géothermie de surface

Contact : pcaet@paysdumans.fr

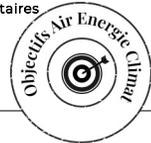
N°26

Développer les réseaux de chaleur et leur alimentation via la de chaleur de récupération

MIEUX PRODUIRE
COP régionale

- SCoT** PAS - Axe Transition(s) et nouveau modèle
DOO – Pilier Transitions
- AEC** Axe – Tendre vers un environnement physique préservé et résilient
Levier stratégique - Accélérer la production et la consommation d'énergies renouvelables et de récupération

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



La récupération et la valorisation de l'énergie fatale gaspillée dans certains processus constitue un objectif essentiel pour une utilisation plus rationnelle de l'énergie

1/3

de la consommation de combustible du secteur de l'industrie est perdu dans l'atmosphère

70%

c'est en moyenne, le taux de chaleur fatale potentiellement récupérable lors du fonctionnement d'un four

Source : Fond Chaleur - ADEME

Description de l'action

Les réseaux de chaleur sont un élément essentiel pour développer massivement l'usage de la chaleur renouvelable. Les collectivités locales ont un rôle crucial à jouer pour accélérer leur développement sur leurs territoires. L'étude énergie renouvelable du Pays du Mans, réalisée par Akajoule en 2018, a démontré l'importance de différentes énergies comme le biogaz, la biomasse ou la géothermie. L'énergie produite par ces filières permettront l'alimenter à l'avenir les réseaux de chaleurs.

Dans la continuité de l'extension du réseau de chaleur réalisée au cours du précédent Plan Climat, le Mans Métropole compte poursuivre la densification du réseau, avec notamment le lancement d'études pour de nouvelles connexions vers le nord et le nord-ouest du Mans. À l'échelle des autres communautés de communes, il semble également intéressant d'étudier la possibilité d'utiliser le biogaz, la biomasse ou la géothermie pour alimenter des réseaux de chaleur plus petits (à l'échelle d'un lotissement, de bâtiments publics proches les uns des autres). Un travail d'identification du potentiel de réseaux sur le reste du territoire est en cours.

Au-delà des productions de chaleur EnR, il existe un autre gisement potentiel très important pour alimenter les réseaux de chaleur : la chaleur de récupération. Elle est générée par un procédé, souvent industriel, dont l'objectif premier n'est pas la production d'énergie. Ainsi, il s'agit de capter puis transporter cette chaleur, qui serait perdue, pour favoriser son exploitation sous forme thermique. Cette source de chaleur ne doit pas être négligée, et devra être étudiée au cours des années à venir.



Maitrise d'ouvrage

Pays du Mans, EPCI et commune du Pays du Mans

Cibles

EPCI, et communes du Pays du Mans, secteur privé (entreprises, industries)

Partenariat

ADEME, ATLANBOIS, RELAIS ENERGIE, ATESART, CIVAM, CUMA, bailleurs sociaux, entreprises, agriculteurs exploitants, EPHAD, ...

Accompagnement

Chargé de mission Plan Climat, ATESART

Financement

Fond Chaleur

Calendrier

2026 à 2032



Ouest France



Exemple sur le territoire

Réalisation d'un réseau de chaleur Le Mans Nord-Coulaines, s'étendant sur 36 km, et permettra de desservir l'équivalent de 15 000 logements raccordés.

Communauté Urbaine du Mans Métropole

Indicateurs

Impact	Estimation de la production de chaleur en GWh/an
Réalisation	Nombre de kilomètre de réseaux de chaleur initiés par les collectivités

Contact : pcaet@paysdumans.fr

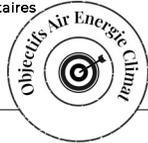


Développer et expérimenter les énergies renouvelables émergentes



- SCoT** PAS - Axe Transition(s) et nouveau modèle
DOO – Pilier Transitions
- AEC** Axe – Tendre vers un environnement physique préservé et résilient
Levier stratégique - Accélérer la production et la consommation d'énergies renouvelables et de récupération

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



Chiffre clé :

160 GWh

c'est le potentiel de production hydrogène identifié sur le territoire de le Mans Métropole dans le cadre de son Schéma Directeur de l'Énergie

Description de l'action

Le Pays du Mans a pour ambition de devenir Territoire à Énergie Positive à l'horizon 2050. Pour ce faire, le développement des énergies renouvelables est indispensable. Un grand nombre de filières se déploie déjà sur le territoire. Néanmoins, les technologies qui permettront de répondre aux objectifs de décarbonation et de production ne sont pas encore matures. La recherche et l'expérimentation sont donc essentielles.

Depuis plusieurs années, Le Mans Métropole est notamment pionnier dans l'utilisation de l'hydrogène comme énergie. L'hydrogène est un moyen de stocker l'énergie et de répondre à la problématique de l'intermittence de certaines énergies renouvelables, comme le solaire. Un premier bus à hydrogène a été mis en service en 2020. A terme, la Métropole souhaite mettre en service plusieurs bus et bennes à ordures ménagères à hydrogène. La collectivité est également engagée dans la création d'une station locale de production d'hydrogène. Afin de poursuivre le développement de la filière, Le Mans Métropole appuie notamment la recherche au travers du Laboratoire d'Innovation Territorial (LITTE) en finançant des thèses sur l'hydrogène.

L'hydrogène est aussi étudié comme solution de stockage. Plus largement, des réflexions sont en cours sur le développement du stockage sur le territoire. Des solutions telles que Power to Road (capter la chaleur à la surface de la route), ou du stockage thermique depuis un réseau de chaleur sont en cours d'étude. Afin de garantir une sécurité d'approvisionnement et assurer l'équilibre entre la production et la consommation, le développement de solution de stockage est essentiel.

Sous-actions :

- Volonté de LMM de la mise en place d'une filière hydrogène
- Déploiement de bus et BOM hydrogène

Maitrise d'ouvrage EPCI et commune du Pays du Mans



Cibles EPCI, et communes du Pays du Mans

Partenariat LITTE

Accompagnement LMM, Chargé de mission Plan Climat

Financement Financements dédiés

Calendrier 2026 à 2032



H2 mobile



Exemple sur le territoire

Déploiement de bus et bennes à ordures ménagères à hydrogène
Communauté Urbaine du Mans Métropole

Indicateurs

Impact	Estimation de la production d'hydrogène
Réalisation	Nombre de véhicules roulant à l'hydrogène sur Le Mans Métropole

Contact : pcaet@paysdumans.fr



Accompagner la renaturation au sens du ZAN

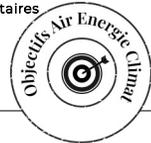
SCoT

PAS - Axe Transition(s) et nouveau modèle
DOO – Pilier Transitions

AEC

Axe – Tendre vers un territoire attractif, exemplaire et solidaire
Levier stratégique - Faire du ZAN un outil de réussite de la transition écologique

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



3,3 Md€

mobilisé en faveur de la biodiversité en 2021 en France, notamment pour la restauration des milieux naturels, la réintroduction d'espèces menacée ou la gestion d'espaces protégés, soit 0,013% du PIB

Source Etat de l'environnement en France – Rapport 2024 - CGDD

Description de l'action

Le SCoT-AEC effectue la distinction entre la définition de la renaturation au sens large du terme, et la définition de la renaturation issue de la loi Climat et Résilience dont l'un des objectifs est de protéger les sols vivants.

L'article L101-2-1 du code de l'urbanisme caractérise la renaturation d'un sol comme une **action « de restauration ou d'amélioration de la fonctionnalité d'un sol, ayant pour effet de transformer un sol artificialisé en un sol non artificialisé »**. Elle constitue l'une des deux variables de l'équation du "zéro artificialisation nette", Entre 2021 et 2031, la renaturation consiste ainsi à identifier des espaces urbanisés pour les transformer en espaces naturels, agricoles ou forestiers. Ces surfaces viendront en déduction des espaces consommés ENAF. A partir de 2031, la renaturation consistera à désartificialiser les sols avec une approche surfacique qui s'appuiera sur le solde entre surfaces artificialisées et surfaces désartificialisées, au regard de la nomenclature en vigueur.

Cette fiche action met en avant 2 types d'actions locales :

- **L'accompagnement, la sensibilisation, la formation** des acteurs du territoire à la mise en place d'une stratégie locale de renaturation au sens du ZAN. Le Pays du Mans jouera un rôle pilote et accompagnera les territoires à identifier / localiser ce gisement d'espaces à restaurer.
- **La renaturation sur les zones préférentielles précisées dans le DOO**, Objectif 53 « S'inscrire dans une stratégie de planification écologique prenant en compte la fonctionnalité des sols », il s'agit des secteurs ou espaces contribuant à :
 - la restauration de fonctionnalités écologiques
 - la création d'un puits de carbone
 - La gestion du risque inondation et gestion des eaux de ruissellement
 - la lutte contre les îlots de chaleur urbains
 - la gestion / requalification de friche urbaine
 - la requalification zones d'activités ou commerciales fortement artificialisées

Maitrise d'ouvrage

Pays du Mans, EPCI, communes, EPTB Sarthe, PNR



Cibles

Zones préférentielles de renaturation du DOO

Partenariat possible

EPTB Sarthe, Agence de l'Eau, OFB,

Accompagnement

Pays du Mans (pôles aménagement urbanisme (SCoT et ADS), Etat (DDT), EPTB, Agence de l'eau, OFB, PNR, FNE? Associations environnementales locales...

Financement

Fonds publics, fonds propres, fond vert Etat, banque des territoires, agence de l'eau, Région Pays de la Loire, Fondations...

Calendrier

2026 à 2032, dont renforcement après 2030



Exemples sur le territoire

Renaturation centre-ville et du square Albert LHUISSIER
Commune de Conneré

Renaturation partielle site friche industrielle GFL
Commune d'Yvré l'Evêque

Indicateurs

Impact	Estimation du stockage carbone supplémentaire
Réalisation	Suivi des espaces renaturés au sens du ZAN

Contact : pcaet.paysdumans@gmail.com

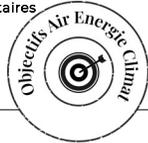


Expérimenter des outils d'aménagement s'inscrivant dans la trajectoire du ZAN

SCoT PAS – Axe Transition(s) nouveau modèle
DOO – Pilier Armature et capacité d'accueil, et Pilier Transition(s)

AEC Axe – Tendre vers un territoire attractif, exemplaire et solidaire
Levier stratégique - Faire du ZAN un outil de réussite de la transition écologique

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



1448 Ha d'espace naturel, agricole et forestier (ENAF) ont été consommés entre 2011 et 2021. Les impacts de la consommations d'ENAF sont importants : perte de biodiversité, artificialisation des sols, perte espaces agricoles et naturels, banalisation des paysages...

-56%

c'est objectif de diminution de la consommation ENAF sur 2021/2030 au regard de la période précédente 2011 /2021 à l'échelle du SCoT-AEC

Tendre vers le Zéro

c'est objectif 2050 Zéro Artificialisation Nette

Description de l'action

Le SCoT-AEC Pays du Mans met en avant une trajectoire vers le Zéro Artificialisation Nette à 2050, cette dernière doit inscrire le territoire et ses acteurs dans un changement de modèle plus sobre en foncier en limitant l'artificialisation des sols et l'impact de l'aménagement sur les espaces agricoles et naturels.

Pour mettre en œuvre ce changement de modèle progressivement, il conviendra d'expérimenter des outils d'aménagement impulsant cette gestion économe du foncier.

Cette fiche met en avant 3 types d'action locale :

- L'accompagnement, la sensibilisation, la formation des acteurs du territoires à ce modèle sobre en foncier en valorisant une diversité d'outils et d'expérimentations. Le Pays du Mans pourra jouer un rôle pilote avec l'appui de partenaires locaux.
- La mise en place d'une stratégie foncière au sein des enveloppes urbaines comprenant l'étude des gisements fonciers (densification, gestion friche, démolition/reconstruction...), l'évolution de la fiscalité locale en faveur de la densification, l'acquisition / gestion du foncier sur du moyen, long terme...
- L'expérimentation et l'application locale d'outils diversifiés en faveur d'un modèle d'aménagement sobre en foncier favorisant la densification douce et acceptable du tissu urbain existant.

Sous-actions :

- Sensibiliser sur les outils et expérimentation ZAN
- Mise en place d'une stratégie foncière ZAN
- Identifier des friches urbaines à réinvestir, résorber la friche par un projet de développement intégré au tissu urbain
- Accompagner la densification douce et division parcellaire (BIMBY/BUNTI)

Maitrise d'ouvrage Pays du Mans, EPCI, communes



Cibles

Particulier, entreprises, aménageurs, promoteurs, constructeurs...

Partenariat possible

CAUE72, CENOVIA, AMENAO, ANCT, EPF, La Fabrique

Accompagnement

Pays du Mans (pôles aménagement urbanisme (SCoT et ADS), Etat (DDT),

Financement

Fonds publics, fonds propres, fond vert Etat, banque des territoires, ...

Calendrier

2026 à 2032

LE BIMBY AU PAYS DU MANS



Exemples sur le territoire

Démarche expérimentale BIMBY / BUNTI
Cdc.Orée de Bercé Belinois – Villes Vivantes

Réhabilitation friche industrielle GFL Yvré l'Evêque pour projet urbain
CU Le Mans Métropole

Indicateurs

Impact

Taux de sensibilisation des territoires aux enjeux du ZAN

Réalisation

Suivi du rythme d'artificialisation des sols et consommation d'ENAF

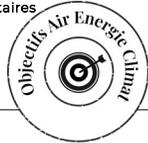
Contact : pcaet.paysdumans@gmail.com

Accompagner les collectivités et les ménages dans la rénovation énergétique

MIEUX SE LOGER
COP régionale

- SCoT** PAS - Axe Transition(s) et nouveau modèle
- DOO** – Pilier Transitions
- AEC** **Axe** – Tendre vers un territoire attractif, exemplaire et solidaire
Levier stratégique - Repenser nos modes d'habiter, plus solidaires, écologiques et résilients

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



Pour atteindre la neutralité carbone en 2050, la diminution des consommations d'énergie finale est indispensable.

47%

c'est la part du résidentiel (31%) et du tertiaire (16%) dans la consommation d'énergie finale du Pays du Mans en 2022

-30%

c'est l'objectif de réduction des consommations d'énergie finale dans les secteurs du résidentiel et du tertiaire en 2030, soit 2 592 GWh

Description de l'action

La maîtrise de l'énergie et donc la performance énergétique des bâtiments reste un levier pour réduire les dépenses énergétiques et atténuer les impacts sur l'environnement. Ce constat s'applique de la même manière pour un bâtiment tertiaire d'une collectivité ou le logement d'un particulier. Afin de pouvoir garantir cette performance énergétique sur un patrimoine parfois vieillissant, il est nécessaire de recourir à la rénovation énergétique.

Pour une collectivité, cela se traduit par un suivi énergétique et un accompagnement dans les choix stratégiques de rénovation. En complément, une recherche des aides disponibles reste indispensable afin de pouvoir supporter financièrement ces travaux. Depuis le 1^{er} juillet 2024, cet accompagnement est intégré au sein d'un nouveau service EC² qui en plus de la mission habitat à une mission d'accompagnement des collectivités dans la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Pour les ménages, cela se traduit par la mise en place d'un service d'accompagnement à la rénovation de l'habitat (SURE) portée par le Pays du Mans pour le compte de ses intercommunalités membres. Celle-ci dispense une information, une orientation et un conseil sur les aspects techniques, financiers, juridiques ou sociales du projet. Dans une logique de complémentarité, un accompagnement avec la mobilisation des aides peut être proposé aux ménages qui réalise une rénovation globale. En parallèle de ces dispositifs, il s'agira de porter sensibilisation et formation des usagers aux enjeux du développement durable pour assurer une démarche globale et pérenne.

Sous-actions :

- Amplifier le développement des dispositifs adaptés pour agir sur l'amélioration du parc privé de logements (SURE)
- Rénover le bâti ancien, l'adapter et améliorer ses performances énergétiques et climatiques
- Poursuite de l'amélioration de la performance énergétique du parc de logements sociaux
- Accompagner les collectivités dans leurs projets de réduction de consommation d'énergie
- Prévenir et lutter contre la précarité énergétique.

Maitrise d'ouvrage

Publique : EPCI, EPCI Pays du Mans, particuliers...



Cibles

EPCI et communes du Pays du Mans, particuliers

Partenariat

EPCI et communes du Pays du Mans/ FNE / Soliha

Accompagnement

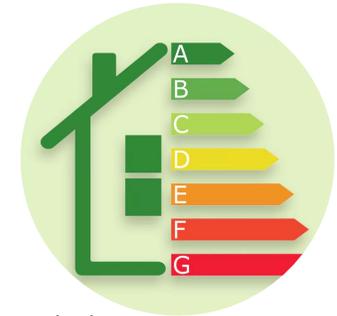
EC², Chargé de mission PCAET, ADS, pole développement durable

Financement

Fonds publics, fonds propres, tiers investissement, FNCCR, ADEME, ANAH, Département

Calendrier

2026 à 2032



Banque BCP



Exemples sur le territoire

Rénovation énergétique de la salle des fêtes
Commune de Fay

Rénovation énergétique de logement accompagné dans le cadre du PIG
Pays du Mans

Indicateurs

Impact	Evolution de la consommation d'énergie finale en GWh/an	
Réalisation	Nombre de propriétaires privés accompagnés	Suivi des consommations énergétiques des collectivités

Contact : pcaet.paysdumans@gmail.com

Accompagner les ménages dans l'adaptation de leurs logements à l'autonomie, au vieillissement et au handicap



MIEUX SE LOGER
COP régionale

SCoT

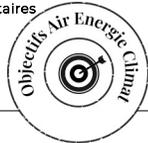
PAS - Axe Transition(s) et nouveau modèle

DOO – Pilier Armature et capacité d'accueil

AEC

Axe – Tendre vers un territoire attractif, exemplaire et solidaire
Levier stratégique - Repenser nos modes d'habiter, plus solidaires, écologiques et résilients

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



Il existe de nombreux dispositifs et outils pour accompagner l'amélioration du parc privé de logement existant en France.

ANAH

l'Agence Nationale de l'Habitat est l'établissement public qui met en œuvre la politique nationale d'amélioration de l'habitat privé

Description de l'action

Avec le vieillissement de la population et la configuration des logements essentiellement pavillonnaires et de grandes tailles, l'adaptation des logements est un enjeu sur le territoire

Il s'agit donc de mettre en place des actions pour permettre le maintien à domicile des usagers de plus de 70 ans ou reconfigurer les logements afin d'accueillir des nouveaux habitants.

Cela se traduit par la mise en place de dispositif « porte d'entrée » dispensant une information, une orientation et un conseil sur les aspects techniques, financiers, juridiques ou sociales du projet.

Dans une logique de complémentarité, l'objectif est de financer une ingénierie pour donner accès aux usagers aux aides de l'ANAH tout en les accompagnant du diagnostic à la réalisation des travaux.

Enfin, en parallèle de ces différents dispositifs, une sensibilisation et une formation des usagers aux enjeux d'adaptation de leurs logements à l'autonomie, au vieillissement et au handicap assureront une démarche globale et pérenne.

Sous-actions :

- Développer des dispositifs adaptés pour agir sur l'amélioration du parc privé de logements
- Rénover le bâti ancien, l'adapter
- Sensibiliser les usagers aux enjeux de l'adaptation du logement

Maitrise d'ouvrage

EPCI, EPCI Pays du Mans, particuliers...



Cibles

EPCI et communes du Pays du Mans, particuliers

Partenariat

EPCI et communes du Pays du Mans / FNE / Soliha

Accompagnement

EC², Chargé de mission PCAET, ADS, pole développement durable

Financement

ANAH, Département

Calendrier

2026 à 2032



Val de maine



Exemple sur le territoire

Rénovation de logement accompagné dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG)
Pays du Mans et Le Mans Métropole

Indicateurs

Impact	Evolution de la part des personnes de +de 80 ans vivant seule	
Réalisation	Nombre de propriétaires privés accompagnés	Suivi des dispositifs lancés sur l'amélioration de l'habitat

Contact : pcaet.paysdumans@gmail.com

Accompagner la réalisation de nouvelles formes urbaines denses, acceptables et favorables à la santé



SCoT

PAS – Axe Transition(s) et nouveau modèle

DOO – Pilier Armature et capacité d'accueil

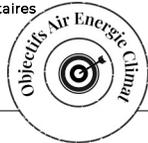
AEC

Axe – Tendre vers un territoire attractif, exemplaire et solidaire

Levier stratégique - Repenser nos modes d'habiter, plus

solidaires, écologiques et résilients

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



Une répartition de la population inégale et un rapport à la densité différent entre espace urbain, périurbain ou rural

1 800

habitants au Km² sur Le Mans Métropole

de 580 à 770

habitants au Km² sur les 5 autres EPCI

Densité de population par rapport à la surface urbanisée 2018 (source Diagnostic UFS Codra - Lichen - IMS)

Description de l'action

Pour tendre vers un changement de modèle moins artificialisant et répondant au bien être des habitants. Il convient de favoriser et d'accompagner la mise en place de nouvelles formes urbaines plus denses, acceptables conjuguant :

- qualité architecturale,
- intimité des espaces privés,
- qualité d'usage des espaces partagés et extérieurs,
- mixité sociale et générationnelle,
- sobriété énergétique,
- et urbanisme bioclimatique.

Le Pays du Mans organisera des temps d'échanges et de sensibilisation sur ce changement de modèle à travers des séminaires multi-acteurs, des randonnées SCoT-AEC, balades urbaines, des éducteurs.

Un suivi et accompagnement en amont des opérations structurantes sera établi avec le pôle aménagement urbanisme (ADS, SCoT) et la direction urbanisme / qualité architecturale pour Le Mans Métropole, avec pour objectif d'améliorer la qualité des opérations.

Le suivi des documents d'urbanisme facilitera l'accompagnement et la mise en place de formes urbaines denses, acceptables et favorables à la densité dans les OAP thématique et de secteurs.

Sous-actions :

- Sensibiliser accompagner au changement de modèle
- Définir les formes urbaines compactes et adaptées aux évolutions climatiques
- Repenser de nouvelles formes urbaines pour transcrire l'UFS dans les territoires

Maitrise d'ouvrage

Pays du Mans, Le Mans Métropole, EPCI



Cibles

EPCI, commune, aménageur, architectes, bailleur, bailleur social, particuliers

Partenariat possible

CAUE72, CENOVIA, AMENAO, ARS, ANCT

Accompagnement

Pays du Mans (pôles aménagement urbanisme (SCoT et ADS), Etat (DDT),

Financement

Fonds publics, fonds propres, fond vert Etat, banque des territoires, ...

Calendrier

2026 à 2032



Behance



Exemple sur le territoire

Reconversion d'un ancien site militaire dans le quartier Etamat-Paixhans dans le cadre d'un Projet Partenarial d'Aménagement **CU Le Mans Métropole**

Expé Urba Santé – **Pays du Mans et EPCI membres**

Indicateurs

Impact	Objectifs de densité des PLUi/PLU au regard de l'armature territoriale
Réalisation	Nombre d'expérimentations et d'opérations qualitatives suivies

Contact : pcaet.paysdumans@gmail.com



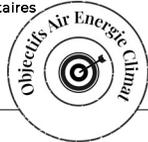
Renforcer la mixité et la vitalité commerciales des centralités

SCoT PAS – Axe Transition(s) et nouveau modèle, Axe Complémentarité et équilibres territoriaux,

DOO – Pilier Modèles économiques

AEC **Axe** – Tendre vers un territoire attractif, exemplaire et solidaire
Levier stratégique - Réinvestir les centralités

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



Redynamiser l'offre commerciale et renforcer la mixité de fonctions

11%

de vacance commerciale en périmètre resserré dans le centre-ville du Mans en 2023

Source : OCREM

Description de l'action

Un des enjeux prioritaires du SCoT-AEC est de redynamiser les centralités (centre-ville, centre-bourg, centralité de quartier) comme lieu prioritaire du développement commercial.

L'action de renforcement des centralités ne doit pas se focaliser uniquement sur la redynamisation commerciale, l'attractivité du centre passera en effet par le développement de la mixité de fonctions :

- La fonction économique : comme lieu d'emplois et lieu d'échanges (commerce notamment)
- La fonction habitat : présence d'une densité d'habitat importante avec une diversité de formes (individuel, intermédiaire et collectif)
- La fonction de services : présence de services non marchands (administratifs, loisirs, santé, mobilités...)
- La fonction identité : les centralités sont des lieux d'attachement à une commune, à un quartier, au regard du patrimoine historique...

Sous-actions :

- Lutte contre la vacance commerciale
- Diagnostic commercial centralité avec acteurs du commerce
- Stratégie foncière centralité
- Plan-Guide Centralité
- Observation dynamisme centralité / manager centre-ville
- Piétonisation/embellissement
- Action accessibilité étages des commerces
- Logistique urbaine.

Maitrise d'ouvrage EPCI, commune



Cibles Centralités

Partenariat ANCT, aménageurs, acteurs du commerce, Labo CNRS ESO, CCI, CMA

Accompagnement Pays du Mans, DDT, ANCT, réseau commerce, ville et territoire, OCREM

Financement PVD/ORT, Fond Vert, Fonds propres, banque des territoires

Calendrier 2026 à 2032



Exemples sur le territoire

Mise en Place d'un foncière pour le centre-ville du Mans

CU Le Mans Métropole

Réalisation d'un Plan Guide

Commune de Sillé-le-Guillaume

Indicateurs

Impact	Evolution de la dynamique commerciale des centralités structurantes	
Réalisation	Nombre de démarches en faveur de la redynamisation des centralités identifiées dans les ORT/PVD	Taux de vacance commerciale dans les centralités structurantes

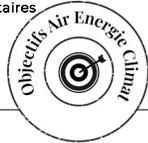
Contact : pcaet.paysdumans@gmail.com



Agir sur la vacance des logements

- SCoT** PAS – Axe Transition(s) et nouveau modèle
DOO – Pilier Armature et capacité d'accueil
- AEC** Axe – Tendre vers un territoire attractif, exemplaire et solidaire
Levier stratégique - Réinvestir les centralités

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



Une vacance modérée et hétérogène sur le Pays du Mans, mais une action à focaliser sur le parc de logements vacants de plus de 2 ans en centralité et particulièrement en milieu rural

2,9%

du parc de logements du Pays du Mans était vacant depuis plus de 2 ans en 2020

4 449

logements vacants depuis plus de 2 ans en 2020

Source : FF CEREMA

Description de l'action

Un des objectifs du SCoT-AEC est de remettre sur le marché d'ici à 2050 environ 1 000 logements vacants.

De manière générale, la vacance du parc de logements du Pays du Mans est relativement faible, autour de 7 à 8 % en moyenne. Mais des centralités et des secteurs plus ruraux (4CPS, Gesnois Bilurien et nord Maine Cœur de Sarthe) sont plus touchés par une vacance longue d'une partie de leur parc de logements.

Aussi, l'action sur la résorption du parc de logements vacants devra se focaliser sur ces secteurs prioritaires.

Une attention particulière sera portée sur les logements dégradés, indignes et sur la préservation du patrimoine bâti historique des centralités.

Sous-actions :

- Repérer / caractériser la vacance du parc de logements de plus de 2 ans
- Impulser les collectivités concernées, les propriétaires-bailleurs et investisseurs à agir sur le parc de logements vacants et prévoir la réadaptation des logements pour mieux correspondre à la demande et faciliter la sortie de la vacance
- Développer des outils adaptés pour remobiliser le parc de logements vacants (fiscalité, outils opérationnels, ingénierie d'accompagnement, acquisition foncière...).

Maitrise d'ouvrage

EPCI compétents PLH, communes, bailleurs, MO PIG, OPAH



Cibles

Logements vacants de plus de 2 ans en centralité

Partenariat possible

ANAH, SURE, Département, ANCT, Opérateurs, CAF, Action logements, professionnels immobiliers, bailleurs sociaux, structures d'intermédiation locative...

Accompagnement

ORT Petites Villes de Demain

Financement

ANAH, Département, Région

Calendrier

2026 à 2032



Actu.fr



Exemple sur le territoire

Réalisation d'une étude Pré opérationnelle par Citémétrie en 2024
Commune de Sillé-le-Guillaume

Indicateurs

Impact

Evolution de la remise sur le marché des logements vacants

Réalisation

Nombre de logements vacants de plus de 2 ans

Contact : pcaet.paysdumans@gmail.com





Accompagner la reconfiguration, la mutation des sites commerciaux périphériques

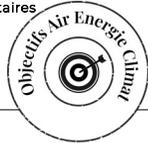
SCoT

PAS – Axe Complémentarité et équilibres territoriaux
DOO – Pilier Armature et capacité d'accueil

AEC

Axe – Tendre vers un territoire attractif, exemplaire et solidaire
Levier stratégique - Réinvestir les centralités

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



Une artificialisation forte sur les zones commerciales, une emprise importante du stationnement ouvrant des perspectives de densification

Env. 40%

c'est la part moyenne de l'emprise des surfaces de stationnement sur les zones commerciales du Pays du Mans

Description de l'action

Le Pays du Mans est marqué par une offre commerciale périphérique diffuse autour de l'agglomération mancelle mais aussi autour des principaux pôles de bassins de vie.

Cette offre commerciale localisée sur des sites d'implantation périphérique, identifier dans le volet commerce du DOO (DAACL), se caractérise par des espaces monofonctionnels peu qualitatifs très artificialisés, avec une emprise importante du stationnement.

Pour s'inscrire dans un changement de modèle d'aménagement commercial plus sobre en foncier et qualitatif, le SCoT-AEC ne prévoit pas d'extension urbaine pour le commerce, il met en avant l'enjeu d'accompagnement à la reconfiguration et mutation de sites commerciaux périphériques en s'attardant à :

- Améliorer la qualité des entrées de villes et d'agglomérations,
- Valoriser une qualité urbaine, paysagère et architecturale,
- Mutualiser et optimiser le stationnement existant,
- Gérer et réhabiliter les friches commerciales,
- Désimpermeabiliser les sols et favoriser une gestion intégrée des eaux pluviales,
- Etudier la mixité de fonctions quand c'est possible (cf. DOO et DAACL).

Ce changement de modèle passera par un dialogue entre la collectivité et les acteurs du commerce.

Sous-actions :

- Etude reconfiguration / mutation zone commerciale
- Etude urbaine gestion entrée de ville
- Reconfiguration centre-commercial périphérique
- Implantation de nouvelles activités sur parking commercial
- Stratégie foncière au sein des secteurs d'implantation périphérique (SIP).

Maitrise d'ouvrage EPCI, commune, Opérateur commercial



Cibles Secteurs d'implantation périphérique (SIP)

Partenariat ANCT, PVD, aménageurs, acteurs du commerce, Labo CNRS ESO, CCI, CMA

Accompagnement Pays du Mans, DDT, ANCT, réseau commerce, ville et territoire, OCREM

Financement Appels à projets, Public/Privé,

Calendrier 2026 à 2032



Exemples sur le territoire

Réalisation d'une étude prospective sur la Zone Nord du Mans en 2024

CU Le Mans Métropole

Indicateurs

Impact	Estimation de l'emprise au sol du stationnement dans les SIP
Réalisation	Suivi des PA et PC au sein des périmètres de SIP
	Nombre de SIP reconfigurés ou en mutation

Contact : pcaet.paysdumans@gmail.com

Accompagner et expérimenter la renaturation et la végétalisation des territoires



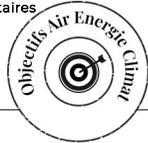
SCoT

PAS - Axe Transition et nouveau modèle
DOO – Pilier Transitions

AEC

Axe – Tendre vers un territoire attractif, exemplaire et solidaire
Levier stratégique - Favoriser un espace public partagé et végétalisé

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



Chiffres clés :

70° C

c'est la température du goudron d'une cour d'école en plein soleil

10%

d'augmentation d'espaces verts permet un rajeunissement des individus de plus de 5 ans

Description de l'action

Les citoyens expriment de plus en plus fortement le besoin d'un accès à la nature. Il est essentiel de réintégrer la nature dans les milieux urbanisés et mettre en valeur la biodiversité ordinaire comme support du cadre de vie. La renaturation et la végétalisation doivent répondre à ce besoin.

La renaturation se caractérise par un " retour à l'état naturel ou semi-naturel des écosystèmes qui ont été dégradés, endommagés ou détruits par les activités humaines" selon Aronson J et al., 2004. Les actions de renaturation des sols constituent aujourd'hui des solutions intéressantes pour relever les défis climatiques et environnementaux. Les bénéfices pour le territoire sont multiples : reconquête de la biodiversité, gestion à la source des eaux pluviales, lutte contre les îlots de chaleur, santé et cadre de vie... Le Pays du Mans encourage les collectivités à développer des projets de renaturation de leur territoire.

En parallèle, la végétalisation est aussi un enjeu pour les collectivités d'autant qu'elle est l'un des leviers de l'adaptation des territoires au changement climatique. La présence de végétation en zones urbanisées permet notamment de rafraîchir la ville, améliorer la qualité de l'air, réguler naturellement la température, protéger la biodiversité... Elle peut aussi représenter un levier important pour atteindre la neutralité carbone, par le captage de CO2 des végétaux. Le Pays du Mans encourage le déploiement de projets, si possible innovants, en matière de végétalisation des tissus urbains.

Sous-actions :

- Intégrer la végétalisation dans les opérations d'aménagement (espaces publics et privés)
- Renaturation des espaces publics
- Végétaliser les cimetières
- Renaturation des cours d'école
- Renaturation des cours d'eau

Maitrise d'ouvrage

Pays du Mans, EPCI et communes du Pays du Mans, entreprises, particuliers



Cibles

EPCI et communes du Pays du Mans

Partenariat

Ministère de la Transition Écologique, ADEME, Banque des Territoires, Région

Accompagnement

Pays du Mans, Associations locales, Département, AELB, DDT

Financement

Etat (fond vert renaturation), Région Pays de la Loire, Département de la Sarthe, fondations, Agence de l'Eau

Calendrier

2026 à 2032



Exemples sur le territoire

Création d'une coulée verte
Commune de Changé

Création d'îlots de fraîcheur sur la commune en partenariat avec le lycée professionnel
Commune de Brette-les-Pins

Indicateurs

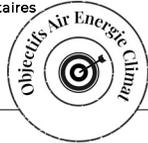
Impact	Estimation du stockage carbone	
Réalisation	Nombre de lieux renaturés par les collectivités	Nombre de secteurs végétalisés par les collectivités

Mettre en place une stratégie patrimoniale publique durable



- SCoT** PAS - Axe Transition et nouveau modèle
DOO – Pilier Transitions
- AEC** Axe – Tendre vers un territoire attractif, exemplaire et solidaire
Levier stratégique - Promouvoir la sobriété et améliorer la performance écologique des infrastructures publiques

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



En 2019, le dispositif « Éco Énergie Tertiaire » (décret tertiaire) a été mis en place afin d'engager progressivement les acteurs du tertiaire vers la sobriété énergétique

40%

c'est l'objectif de réduction des consommations d'énergie d'ici 2030 pour les bâtiments tertiaires soumis au décret

1 000 m²

c'est le seuil à partir duquel un bâtiment ou parties de bâtiments doivent répondre à cette réglementation

Description de l'action

Le patrimoine des collectivités est composé de bâtiments diversifiés avec des usages uniques, souvent anciens et qui nécessitent un suivi particulier dans ce contexte de dérèglement climatique.

Face à ce constat, et en complément d'une démarche de sobriété, il est nécessaire de maîtriser les consommations d'énergie et ainsi de réduire l'empreinte environnementale et financière de ce patrimoine.

Cette stratégie peut se concrétiser par le lancement d'études et ou de travaux dont l'objectif est d'améliorer la performance énergétique globale.

Enfin, le recours aux énergies renouvelables en autoconsommation viendra compléter cette approche et ainsi favoriser l'autonomie énergétique.

En parallèle, des actions ciblées sur l'éclairage public permettant de limiter le nombre de points lumineux et d'augmenter l'efficacité de l'éclairage actuel permettront d'assurer une maîtrise complète des consommations tout en limitant l'impact sur la biodiversité.

Cette approche globale garantira aux collectivités la préservation de leur patrimoine tout en prenant en compte la notion de développement durable.

Sous-actions :

- Déployer et animer un réseau de référents énergie
- Être exemplaire sur le patrimoine public neuf et rénové
- Mettre en place/renforcer les mesures de sobriété et d'efficacité énergétique sur le patrimoine public
- Renforcer la consommation et la production d'EnR du patrimoine public et réduire la consommation d'énergie fossile
- Optimiser l'éclairage public

Maitrise d'ouvrage

Publique : EPCI, EPCI Pays du Mans,



Cibles

EPCI et communes du Pays du Mans,

Partenariat

EPCI et communes du Pays du Mans,

Accompagnement

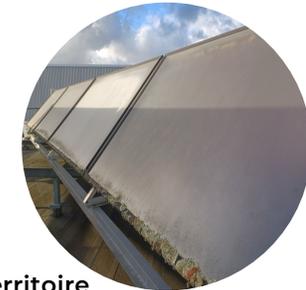
EC2 (pour les collectivités adhérentes aux services, Chargé de mission PCAET, ADS, Pole développement durable

Financement

Cotisations collectivités adhérentes service EC2, fonds publics, fonds propres, tiers-investissement, FNCCR, ADEME

Calendrier

2026 à 2032



Exemples sur le territoire

Réalisation d'un Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE)

Commune de Champagné

Rénovation énergétique de la mairie

Commune de Fay

Indicateurs

Impact	Evolution de la consommation d'énergie finale en GWh/an	
Réalisation	Suivi des consommations des EPCI	Suivi des audits énergétiques et des travaux des bâtiments publics communaux

Renforcer les synergies et les mutualisations dans les ZAE

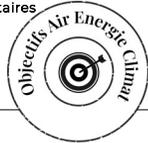
SCoT

PAS - Axe Transition et nouveau modèle
DOO – Pilier Modèles économiques

AEC

Axe – Tendre vers un territoire attractif, exemplaire et solidaire
Levier stratégique - Développer une stratégie économique attractive et innovante

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



Impliquer les acteurs économiques privés vers un changement de modèle

20%

seulement du sol des ZAE en moyenne est géré par les collectivités publiques gestionnaires (voirie, équipements)

18 479

c'est le nombre d'établissements et d'entreprises économiques recensés sur le Pays du Mans en 2019

Source : REE INSEE

Description de l'action

Pour agir positivement sur les espaces économiques il est nécessaire d'associer et d'impliquer les acteurs économiques privés (entreprises et propriétaires) pour qu'ils évoluent durablement dans leurs pratiques et réduisent ainsi leurs externalités négatives (émissions de gaz à effet de serre, consommation d'eau et d'énergie, pollutions, nuisances et risques ou encore affaiblissement du lien social).

Ces évolutions nécessitent par ailleurs de s'inscrire dans des démarches collectives (coopérations, mutualisations, synergies) ce qui suppose une véritable relation de confiance entre les entreprises mais aussi avec les collectivités publiques.

Concrètement, « faire ensemble » permet de « faire mieux » (plus de services, plus de qualité d'usage, plus de business,...) et donc également de « faire encore », c'est-à-dire améliorer l'attractivité des ZAE existantes, favoriser leur intensification et donc générer plus d'emplois et de fiscalité pour les collectivités.

Les collectivités publiques doivent donc renforcer les relations avec et entre les entreprises. Elles peuvent alors agir à la fois de manière bilatérale (accueil, accompagnement, implantation, mise en relation...) mais aussi de manière collective (coopérations et synergies).

Sous-actions :

- Renforcer la connaissance des ZAE (entreprises; propriétaires, emplois...) et l'information auprès des entreprises et des acteurs économiques
- Renforcer l'accompagnement auprès des entreprises pour faciliter une intégration vers un modèle plus vertueux (économe en espace, en ressources ; producteur EnR ; mobilités, services mutualisés...)
- Renforcer les coopérations et les synergies (culture collective, sensibilisation interentreprise en faveur de la sobriété des ressources, mutualisation...)

Maitrise d'ouvrage EPCI



Cibles

EPCI, communes du Pays du Mans, entreprises, propriétaires fonciers et immobiliers, employés et usagers

Partenariat

EPCI, communes, Région, Pays du Mans, Clubs entreprises, CCI

Accompagnement

Pays du Mans (pôles aménagement urbanisme et développement durable), chargés développement éco EPCI

Financement

Fonds publics, fonds propres, fond vert Etat, Région (FRES), banque des territoires, Département...

Calendrier

2026 à 2032



Exemple sur le territoire

Etude pour l'élaboration d'une stratégie économique et territoriale **CdC du Gesnois Billurien** (Praxidev / CRAAFT 2024/2025)

Indicateurs

Impact	Amélioration de la connaissance des ZAE	
Réalisation	Nombre de démarches collectives initiées par les EPCI ou les chambres consulaires avec les entreprises	Etat des lieux des ZAE (entreprises, ...)

Contact : pcaet.paysdumans@gmail.com

Gérer et redynamiser durablement les ZAE

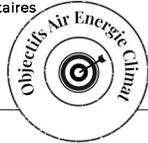
SCoT

PAS - Axe Transition et nouveau modèle
DOO – Pilier Modèles économiques

AEC

Axe – Tendre vers un territoire attractif, exemplaire et solidaire
Levier stratégique - Développer une stratégie économique attractive et innovante

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



Une optimisation foncière des espaces économiques à engager

10% à 30 %

seulement d'emprise au sol du bâti économique en moyenne dans les ZAE récentes et anciennes

Près de 2 300 ha

d'espaces d'activités économiques existants ou en cours de commercialisation dans les documents d'urbanisme en 2023 (UZ et 1AUZ)

Description de l'action

Le SCOT-AEC a pour objectif de faire évoluer le modèle de gestion et de développement des ZAE en passant d'une logique d'aménagement-commercialisation (modèle extensif et expansif) à un modèle qui favorisera l'intensification, la redynamisation et la régénération des ZAE existantes.

La quasi-totalité des ZAE disposent en effet d'un véritable potentiel d'optimisation et d'intensification foncière. En dépassant les approches individuelles, en adaptant les règles d'urbanisme et en améliorant la performance et la qualité d'usage des ZAE, il sera possible d'accueillir et accompagner le développement d'une grande partie des entreprises sur les ZAE existantes. Le fait d'intensifier les usages devient également une des conditions de réussite pour développer de nouveaux services (économies d'échelle et effets de seuil, accessibilité transports collectifs ...) et ainsi améliorer la notoriété et l'attractivité de ces ZAE.

S'inscrire dans une trajectoire de d'optimisation foncière et de régénération suppose donc de nouveaux outils pour agir sur le foncier et le bâti mais aussi une mobilisation de moyens humains et financiers pour mieux les gérer au quotidien. La bonne gestion au quotidien constitue en effet un prérequis pour réduire les dysfonctionnements, améliorer le niveau de satisfaction des usagers et créer un climat propice à l'implication des acteurs économiques locaux. Enfin, pour réussir à mobiliser l'ensemble des parties prenantes, il faut réussir à partager une vision sur le devenir des ZAE. Cela permet de donner du sens, de fédérer et, le cas échéant, d'ajuster la trajectoire et les moyens mobilisés.

Sous-actions :

- Professionnaliser la gestion des ZAE (entretien, connaissance des usages foncier et bâti, consommation générales (eau, énergies) ou sur les effets générés (eaux pluviales, effluents, pollution, flux véhicules..))
- Elaborer une stratégie foncière partagée (identification des gisements fonciers et définition de secteur d'intervention stratégiques pour optimisation foncière)
- Agir sur l'optimisation foncière et immobilière (sensibilisation des propriétaires, accompagnement à l'optimisation (appui architecte-urbaniste), évolution des règles d'urbanisme locales en faveur de l'intensification)

Maitrise d'ouvrage EPCI



Cibles

EPCI, communes du Pays du Mans, entreprises, propriétaires fonciers et immobiliers

Partenariat

EPCI, communes, Région, Pays du Mans, Clubs entreprises, CCI

Accompagnement

Pays du Mans (pôle aménagement urbanisme), chargés développement éco EPCI

Financement

Fonds publics, fonds propres, fond vert Etat, Région (FRES), banque des territoires, Département...

Calendrier

2026 à 2032



Exemple sur le territoire

Expé Urba santé sur la ZAE du Champ d'Esse à Sillé le Guillaume
CdC 4CPS

Indicateurs

Impact	Taux d'emprise au sol du bâti en ZAE	
Réalisation	Nombre de ZAE existantes ayant mis en place une gestion foncière optimisée	Estimation du ratio emplois/ha

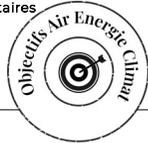
Contact : pcaet.paysdumans@gmail.com

Contribuer à l'innovation et l'excellence en transition écologique

SCoT PAS - Axe Transition(s) et nouveau modèle
DOO

AEC Axe – Tendre vers un territoire attractif, exemplaire et solidaire
Levier stratégique - Favoriser un espace public partagé et végétalisé

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



Des structures tel que le Mans innovation permettent d'aider et accompagner les entreprises, les entrepreneurs, les étudiants et les territoires à développer des projets innovants

36

c'est le nombre d'entreprises créées aidées par le Mans innovation depuis 2017

421

c'est le nombre de projets accompagnés par le Mans innovation depuis 2017

Source : Le Mans innovation

Description de l'action

La recherche et l'innovation constituent des atouts majeurs pour faire face aux changements climatiques présents et à venir, et ainsi imaginer un territoire plus durable et résilient.

Tout d'abord, afin de pouvoir préparer et développer les métiers de demain qui seront indispensables pour la transition écologique et répondre aux enjeux de recrutement dans ces métiers, il est nécessaire d'accompagner la formation. Dans la continuité, il est important aussi de renforcer les synergies entre les acteurs de l'emploi et de la formation. Au regard des objectifs énergétiques, il existe notamment de grandes attentes dans le domaine du développement des EnR.

La réponse aux objectifs Air Énergie Climat doit également passer par le développement de la recherche et l'innovation. L'intérêt de ces derniers est de travailler sur les problématiques et enjeux locaux afin de pouvoir identifier les solutions pouvant être mises en place pour adapter le territoire et accompagner sa transformation. Ainsi, afin d'accélérer sa marche vers la neutralité carbone sur le territoire, la Communauté Urbaine du Mans Métropole s'est dotée, en décembre 2023, d'un Laboratoire d'innovation territorial (LIT). La Métropole finance dans ce cadre plusieurs thèses visant à répondre à cet objectif.

Maitrise d'ouvrage

L'université du Mans, Le Mans Innovation, entreprises...



Cibles

Etudiants, professionnels...

Partenariat

Région, Département, Le Mans Innovation

Accompagnement

Financement

Le Mans Métropole

Calendrier

2026 à 2032



Le Mans Développement



Exemple sur le territoire

Subventionnement de cinq thèses sur l'hydrogène, les mobilités durables ou encore dans le domaine de l'énergie depuis 2024 (LIT)

CU Le Mans Métropole

Indicateurs

Impact	Amélioration de la connaissance sur l'adaptation du territoire
Réalisation	Nombre de projets portés par le Laboratoire d'Innovation Territorial pour la Transition Écologique (LITTE)

Contact : pcaet.paysdumans@gmail.com

Préserver les identités paysagères

MIEUX
PRÉSERVER ET
VALORISER NOS
ÉCOSYSTÈMES
COP régionale

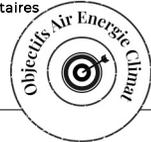
SCoT

PAS – Axe complémentarité et « équilibres territoriaux »
DOO – Pilier Transitions

AEC

Axe – Tendre vers un territoire attractif, exemplaire et solidaire
Levier stratégique - Développer l'attractivité touristique et préserver le patrimoine local

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



Chiffre clé :

9

c'est le nombre d'entités paysagères en Pays du Mans

Source : Atlas des paysages Pays de la Loire, 2015

Description de l'action

Le Pays du Mans est composé d'une diversité de paysages faisant du patrimoine naturel et de la place du végétal, des éléments identitaires constituant le cadre de vie agréable du territoire.

A ce titre, les collectivités du Pays du Mans s'inscrivent donc dans la préservation et valorisation de ces grands paysages identitaires, le souhait de favoriser l'intégration paysagère dans les projets d'aménagements.

Le Pays du Mans encourage et accompagne l'aménagement des circuits et sentiers d'interprétation sur la thématique de la biodiversité, et plus largement des paysages qui façonnent les territoires, permettant d'aborder de manière pédagogique la connaissance et les enjeux liés à ces divers espaces.

Ces itinéraires ont vocation à devenir des supports d'initiation pour sensibiliser les promeneurs et habitants à la richesse et à la préservation des milieux, par le biais d'outils de compréhension. Des panneaux pédagogiques et de sensibilisation pourront baliser certains sentiers, des bornes interactives et ludiques pourront être installées sur certains secteurs.

Sous-actions :

- Accompagner les collectivités volontaires sur la mise en place de plan de paysage
- Sentiers d'interprétation et valorisation des paysages
- Valorisation du patrimoine naturel

Maitrise d'ouvrage

EPCI du Pays du Mans, Communes membres des EPCI



Cibles

Particuliers, touristes

Partenariat

A définir

Accompagnement

Pays du Mans, Offices de tourisme

Financement

A définir

Calendrier

2026 à 2032



Exemple sur le territoire

Collecte mémoire de la Forêt de Bercé
Pays du Mans & Pays Vallée du Loir

Circuit d'interprétation et observatoire de la forêt, de la biodiversité
Commune de Teloché

Indicateurs

Impact

Réalisation

Nombre de démarche ou projet engagés en faveur du paysage par les collectivités

Contact : pcaet.paysdumans@gmail.com

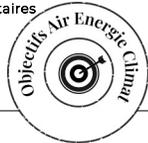
SCoT

PAS – Axe cadre de vie et santé
DOO – Pilier modèles économiques

AEC

Axe – Tendre vers un territoire attractif, exemplaire et solidaire
Levier stratégique - Développer l'attractivité touristique et préserver le patrimoine local

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



Chiffres clés :

11%

part du tourisme dans l'inventaire national d'émissions de GES de la France

75%

des émissions de gaz à effet de serre du secteur touristique proviennent de la mobilité des touristes

Source : France Tourisme 2022

Description de l'action

Apparu dans les années 2000, le terme de tourisme durable ou « slow tourisme » est devenu un incontournable des destinations. Même si Le Pays du Mans et Le Mans sont souvent associés aux courses automobiles, cette destination peut s'affirmer dans ce type de tourisme.

Face aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques contemporains, le Pays du Mans souhaite redessiner son modèle touristique pour l'enrichir. Le territoire possède un patrimoine naturel, culturel et humain riche, mais fragile. Il est aujourd'hui nécessaire de concilier attractivité touristique et respect des équilibres locaux.

Pour cela, le Pays du Mans possède de vrais atouts qu'il convient de consolider et de faire connaître pour mieux faire valoir les politiques d'aménagement qui ont été mis en place depuis plus de 20 ans pour permettre à la destination de prendre pleinement sa place dans ce tourisme durable qui n'est pas un positionnement mais une réalité vécue par les habitants et qui peut être un lien fort pour les touristes. Une bonne déserte ferroviaire accompagnée d'une politique de mobilité douce sur le territoire permettra de valoriser aux mieux les espaces naturels préservés et un patrimoine bâti riche et plus que millénaire.

Sous-actions :

- Développer une offre touristique respectueuse de l'environnement et des communautés locales.
- Sensibiliser visiteurs et habitants aux enjeux du développement durable.
- Soutenir l'économie locale à travers du renforcement des circuits courts et des initiatives écoresponsables en lien notamment avec la charte qualité proximité.
- Préserver et valoriser les ressources naturelles et culturelles du territoire.
- Mettre en place des actions de réductions des déchets dans les hébergements marchands et non-marchands

Maitrise d'ouvrage

Pays du Mans, EPCI et communes du Pays du Mans, offices de tourisme



Cibles

Clientèle française et proche européenne

Partenariat

Sociaux professionnels du territoire

Accompagnement

Acteurs du tourisme durable

Financement

Pays du Mans, Collectivités locales, sociaux professionnels du territoire

Calendrier

Phase de 5 ans pour mise en place des actions



Exemples sur le territoire

Mise en place de circuits écotouristiques (randonnée, vélo, patrimoine).
Pays du Mans

Développement d'une charte du tourisme durable à destination des acteurs touristiques.
Pays du Mans

Indicateurs

Impact	Estimation de la fréquentation touristique (échelle Sarthe)	
Réalisation	Caractéristiques des touristes (selon la tranche d'âge, les CSP, la provenance)	Nombre moyenne de nuitées sur place échelle Sarthe

Contact : pcaet.paysdumans@gmail.com



Promouvoir une politique culturelle rayonnante

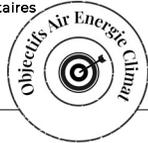
SCoT

PAS – Axe cadre de vie et santé
DOO – Pilier modèles économiques

AEC

Axe – Tendre vers un territoire attractif, exemplaire et solidaire
Levier stratégique - Développer l'attractivité touristique et préserver le patrimoine local

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



Chiffre clé :

300 000

C'est la fréquentation de la Cathédrale du Mans tous les ans, site le plus fréquenté de la Région avec le Château d'Angers

Description de l'action

Le territoire du Pays du Mans est riche d'un patrimoine culturel tangible et intangible : traditions, lieux historiques, savoir-faire, création artistique contemporaine... Cependant, l'accès à la culture peut rester inégal, et le tissu culturel local nécessite un appui renforcé pour se développer de manière durable, inclusive et participative dans la volonté de mettre en place une complémentarité ville-campagne.

Ce projet vise à structurer une politique culturelle cohérente, intégrée et respectueuse des spécificités locales, en lien avec les enjeux de transition écologique et de cohésion sociale à l'instar de ce qui a été mis en place pour le festival « Au Pays du Môme »

Sous actions :

- Favoriser l'accès à la culture pour tous, sur l'ensemble du territoire.
- Valoriser le patrimoine culturel local et les expressions artistiques contemporaines.
- Soutenir la création et l'émergence de projets culturels innovants et durables.
- Encourager la participation citoyenne et l'inclusion dans les actions culturelles.
- Renforcer les synergies entre culture, éducation, tourisme et environnement.

Maitrise d'ouvrage

Pays du Mans, CDC, Communes, centres culturels, MJC..



Cibles

Tout public et publics éloignés ou empêchés

Partenariat

Collectivités territoriales (commune, intercommunalité, département...), Écoles Associations culturelles et artistes locaux, Habitants et comités de quartier, DRAC / Région / autres institutions culturelles

Accompagnement

Pays du Mans

Financement

Calendrier

3 à 5 ans



Exemple sur le territoire

Mise en place du festival « Au Pays du Môme »
Pays du Mans

Indicateurs

Impact	Estimation de l'évolution de la fréquentation aux événements menés par le Pays du Mans ou les EPCI membres	
Réalisation	Nombre d'événements organisés par le Pays du Mans et nombre d'acteurs valorisés	Territoires porteurs d'un dispositif/label en faveur du tourisme durable

Contact : pcaet.paysdumans@gmail.com





Définir et mettre en œuvre la stratégie de prévention et de gestion des déchets

MIEUX CONSOMMER
COP régionale

SCoT

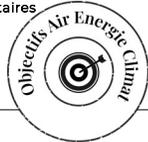
PAS - Axe Transition et nouveau modèle

DOO – Pilier Transitions

AEC

Axe – Tendre vers un territoire attractif, exemplaire et solidaire
Levier stratégique - Développer l'économie circulaire

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) doit permettre aux territoires d'atteindre les objectifs fixés par la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC)

9%

c'est le pourcentage de baisse des Déchets Ménagers et Assimilés en 2023 à l'échelle du Pays du Mans par rapport à 2010

15%

c'est le pourcentage de baisse des Déchets Ménagers et Assimilés à atteindre en 2030 par rapport à 2010 fixé par la loi AGECE

Description de l'action

Depuis 2011, différents programmes se sont succédé en faveur de la prévention des déchets : Programme Local de Prévention des Déchets (2011-2016), Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet (2016-2017), Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire (2017-2020) et Programme d'Actions Économie Circulaire (2021-2024).

Ce travail va se poursuivre au travers de la mise en place d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2025-2030.

Ce dispositif s'articule autour de 9 axes thématiques pour lesquelles les EPCI membres du Pays du Mans concernés et compétentes en matière de déchets vont mettre en place un plan d'actions pluriannuel :

- Être exemplaire en matière de prévention des déchets
- Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets
- Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets
- Augmenter la durée de vie des produits
- Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable
- Réduire les déchets des entreprises
- Réduire les déchets du BTP.

Sous-actions :

- Agir sur l'éco-exemplarité des collectivités
- Sensibiliser et communiquer sur la réduction des déchets des habitants
- Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire du champ à l'assiette
- Développer de nouvelles recycleries et promouvoir le réemploi
- Optimiser la gestion et valoriser les déchets résiduels et les biodéchets
- Pérenniser et développer les démarches d'Écologie Industrielle et Territoriale.

Maitrise d'ouvrage

EPCI compétente en matière de déchets



Cibles

L'ensemble des publics bénéficiaire du Service Public de Gestion des déchets : ménages, professionnels publiques et privés, associations.

Partenariat

Communes du Pays du Mans et acteurs locaux (chambres consulaires, ressourceries, associations, etc.), services compétents déchet des collectivités

Accompagnement

Service Économie Circulaire du Pays du Mans

Financement

Fonds publics, fonds propres

Calendrier

2025-2030



Exemples sur le territoire

Sensibilisation des citoyens à la prévention lors d'un Festival Zéro Déchet
CdC Orée de Bercé Belinois, CdC Maine Cœur de Sarthe et CdC Sud Est Manceau

Apprentissage des bases du compostage lors de soirées
CdC Maine Cœur de Sarthe, CdC Champagne Conlinoise et Pays de Sillé, CdC Sud Est Manceau et CdC Orée de Bercé Belinois

Indicateurs

Impact	Taux d'évolution de la production de déchets ménagers / usager	Taux d'équipement et/ou d'accès à une solution biodéchet
Réalisation	Nombre d'actions mises en place via le PLPDMA	

Contact : pcaet.paysdumans@gmail.com



Intensifier les politiques d'inclusion sociale



SCoT

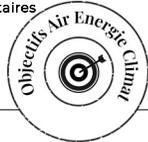
PAS - Axe Cadre de vie et Santé

DOO

AEC

Axe – Tendre vers un territoire attractif, exemplaire et solidaire
Levier stratégique - Renforcer les solidarités

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



La pandémie de 2020 a montré que l'accès au numérique, et les compétences que ce dernier requiert, sont plus que jamais indispensables au quotidien des Français

Illectronisme

c'est la difficulté, voire l'incapacité à utiliser des outils numériques en raison d'un manque de connaissances

15%

de la population française était en situation d'illectronisme en 2021

Source : Vie publique, 2023

Description de l'action

Par sa démarche d'Urbanisme Favorable à la Santé, le Pays du Mans a pu identifier les vulnérabilités du territoire en termes de santé (approche globale) et les inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS). Aussi, le Pays du Mans souhaite favoriser le principe de solidarité pour atténuer les inégalités socio-spatiales et permettre une accessibilité physique et numérique pour tous aux services.

Les grands objectifs sont notamment de veiller au maintien et au maillage cohérent de services et d'équipements publics de proximité pour que chacun y ait accès de manière équitable, et de renforcer les mesures d'accompagnement pour les personnes les plus fragiles (chômeurs, personnes âgées, personnes en situation de handicap...). A l'ère d'internet, il est notamment essentiel de lutter contre la fracture numérique. Au quotidien, l'accès et l'utilisation d'outils numériques est devenu quasiment indispensable pour apprendre, travailler, avoir accès aux soins et à ses droits, se divertir, consommer.

De plus, afin de renforcer la solidarité et l'inclusion dans les territoires, il est essentiel de soutenir les associations et les structures d'insertion qui permettent un accompagnement de proximité.

Sous-actions

- Développer les infrastructures, tiers-lieux, maillage d'équipement, et mises aux normes des ERP en matière d'accessibilité
- Accompagner le virage du numérique en santé (lien fiche 58)
- Travailler sur l'espace public pour l'inclusivité, le lien social
- Poursuivre le développement de chantiers et structure d'insertion

Maitrise d'ouvrage

Pays du Mans, EPCI et communes du Pays du Mans



Cibles

EPCI et communes du Pays du Mans, habitants

Partenariat

A définir

Accompagnement

A définir

Financement

A définir

Calendrier

2026 à 2032



Exemples sur le territoire

Mise en place d'un programme de formation au sport inclusif pour les encadrants et dirigeants associatifs

CdC 4CPS

Jardin d'insertion communautaire

CdC Orée de Bercé Béloinois

Indicateurs

Impact	Estimation d'accompagnement des Espaces France Service	
Réalisation	Nombre d'ERP accessibles en 15 minutes à pied	Part des bénéficiaires d'allocations ou d'aides (C2S, RSA, CAF, AAH)

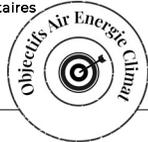
Contact : pcaet.paysdumans@gmail.com

Coordonner les mobilités au travers de pratiques multimodales et l'intermodalité



- SCoT** PAS – Axe Complémentarité et « équilibres territoriaux »
- SCoT** DOO – Pilier Armature et capacité d'accueil
- AEC** **Axe** – Accompagner le changement de mode de vie, sobre et en faveur du bien-être
- AEC** **Levier stratégique** - Mettre la mobilité au cœur des enjeux santé, air et climat

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



Chiffres clés :

67%

Des actifs utilisent leurs voitures pour effectuer des trajets inférieurs à 5 km entre leur domicile et le travail

Source : GIEC Régional - 2022

61%

Des personnes interrogées jugent le confort très important pour prendre les transports publics (68% la sécurité)

Observatoire de la mobilité, 2024

Description de l'action

L'intermodalité ne se décrète pas, elle se construit sur la base d'un modèle partenarial, notamment et en premier lieu entre les autorités organisatrices de la mobilité. Les éléments primordiaux résident dans la praticité, le confort et la sécurité dès lors qu'il faut effectuer un changement de mode de transport. Il convient de ne pas « stigmatiser » les différents modes de déplacement mais de faire en sorte que les freins existants pour chaque mode soient levés par l'alternance des moyens de déplacements disponibles.

L'efficacité de l'offre de transport publique, la fluidité et la complémentarité entre les différentes offres sont les conditions indispensables pour générer et favoriser l'intermodalité. Tout comme les conditions d'accueil des différents modes sur les espaces dédiés.

Il s'agit aussi de travailler à l'information voyageur et aux changements de comportements directement auprès des habitants afin de les encourager à changer de mode, petit à petit.

Sous-actions :

- Mettre en place des billettiques interopérables
- Aménager des haltes routières intermodales avec rabattements en modes actifs et transports individuels
- Multiplier les points d'information voyageur et les offres de mobilité.

Maitrise d'ouvrage

AOM (Région, Le Mans Métropole, P3MS), collectivités et EPCI



Cibles

Ensemble des habitants

Partenariat

Opérateurs de mobilité, organismes relais auprès de la population,

Accompagnement

Conseil en mobilité, associations intermédiaires, assistantes sociales

Financement

Financements et fiscalité dédiés à la mobilité, AMI et AAP

Calendrier

En cours, horizon 2030



Exemples sur le territoire

Aménagement d'un arrêt multimodal
Communes de Ballon-Saint Mars et Sillé-le-Guillaume

Mise en œuvre de systèmes billettique interopérables par les AOM,
Région et Le Mans Métropole

Indicateurs

Impact	Evolution de la fréquentation des pôles intermodaux	
Réalisation	Nombre d'arrêts intermodaux	Nombre de point d'informations voyageurs du P3MS

Contact : pcaet.paysdumans@gmail.com

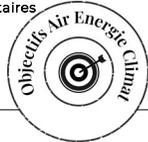


Requestionner l'organisation du stationnement



- SCoT** PAS – Transition(s) et nouveau modèle
DOO – Pilier Armature et capacité d'accueil
- AEC** **Axe** – Accompagner le changement de mode de vie, sobre et en faveur du bien-être
Levier stratégique - Mettre la mobilité au cœur des enjeux santé, air et climat

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



Chiffres clés :

3 %

c'est part des parkings privés sur la zone urbanisée du Pays du Mans

Source : fichiers fonciers, 2024

71 M

de places sur voirie en France (gratuite et payantes)

Source : CEREMA 2015

Description de l'action

Le stationnement constitue à lui seul une source de foncier importante. Il s'agit de changer l'approche du simple emplacement de stationnement voiture pour appréhender les espaces publics de proximité dans les centres, déplacer du stationnement plutôt qu'en créer, faire les bons choix sur l'usage du foncier mutable entre urbanisme et stationnement. À plus long terme, il s'agit de permettre aussi la transition progressive du parc automobile vers l'électrique, sans dépeupler les centres anciens déjà fragilisés par la dévitalisation.

Les différentes études de revitalisation des centres-villes, ainsi que les nouvelles réglementations impactant l'aménagement du stationnement (obligation d'équiper les parkings de photovoltaïque ou d'arbres, de supprimer la place en amont des traversées piétonnes, d'équiper les habitations collectives de locaux vélos sécurisés, le ZAN...) mettent en exergue l'exigence d'une approche du stationnement plus transversale. Une approche orientée vers l'optimisation "servicielle" de l'usage du foncier, vers un rééquilibrage de l'emprise de la voirie au profit du sol, doit désormais structurer les projets d'aménagement des collectivités.

Sous-actions :

- Repenser la place et l'organisation du stationnement dans les espaces publics et les centralités
- Travailler sur la perméabilité et notamment les aménagements liés au stationnement.

Maitrise d'ouvrage Collectivités, aménageurs



Cibles Population

Partenariat Aménageurs, CEREMA

Accompagnement A définir

Financement A définir

Calendrier 2026 à 2032



Exemples sur le territoire

- Mise en place de parkings relais (P+R) pour accéder au tramway **CU Le Mans Métropole**
- Renaturation de places de parking public **Commune de Teloché**

Indicateurs

Impact	Estimation de l'évolution de la place du stationnement dans les aménagements urbains
Réalisation	Nombre de collectivités ayant requalifier leurs zones de stationnement

Contact : pcaet.paysdumans@gmail.com



Favoriser une logistique moins impactante et décarboner la logistique du dernier km



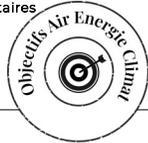
SCoT

PAS - Axe Complémentarité et « équilibres territoriaux »
DOO – Pilier Armature et capacité d'accueil

AEC

Axe – Accompagner le changement de mode de vie, sobre et en faveur du bien-être
Levier stratégique - Mettre la mobilité au cœur des enjeux santé, air et climat

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



Chiffres clés :

8,5%

des actifs dans la zone d'emploi du Mans travaillent dans la logistique

20%

du trafic routier est lié au secteur d'activité de la logistique, en France, y compris en ville

Source : France travail - données statistiques de l'emploi, 2024

Source : Ministère aménagement du territoire transition écologique, 2022

Description de l'action

Le développement du e-commerce, l'accroissement de la demande de livraisons plus rapides au cœur des villes, foncier qui se raréfie, la logistique urbaine concentre de nombreux enjeux.

La filière logistique connaît un processus d'adaptation fort qu'il convient d'accompagner, en positionnant notamment, comme sur d'autres thèmes, le territoire comme lieu et sujet d'expérimentation.

Apparaissent aussi de nouveaux espaces et procédés logistiques (espace logistique urbain, cyclo-logistique...) dans les zones urbaines, ce qui entraîne une réorganisation des flux de marchandises dans la ville, qu'il conviendra de prendre en compte dans les stratégies de développement urbain et économique des collectivités.

La logistique liée au e-commerce et aux services à domicile de manière générale permet aussi d'envisager une notion « augmentée » de la proximité et peut être un des facteurs de contribution au maintien à domicile des personnes âgées.

Sous-actions :

- Déployer les zones de circulation apaisées et partagées dans les centralités
- Engager des relations continues entre la filière logistique et les collectivités pour envisager les différents leviers à mettre en œuvre
- Confirmer le positionnement le territoire comme espace d'expérimentation (XMobility ...).

Maitrise d'ouvrage

Collectivités, EPCI, opérateurs logistiques



Cibles

Ensemble des habitants, filière logistique

Partenariat

Filière logistique

Accompagnement

A définir

Financement

A définir

Calendrier

Horizon 2030



Exemple sur le territoire

Conception et développement de vélo-cargos par l'entreprise Wello

Indicateurs

Impact

Réalisation

Nombre de projets en faveur du fret ferroviaire



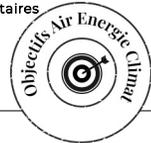
SCoT

PAS – Axe Transition(s) et nouveau modèle
DOO – Pilier Armature et capacité d'accueil

AEC

Axe – Accompagner le changement de mode de vie, sobre et en faveur du bien-être
Levier stratégique - Mettre la mobilité au cœur des enjeux santé, air et climat

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



Chiffre clé :

3%

c'est la part modale du vélo dans les déplacements domicile – travail sur le Pays du Mans

Description de l'action

Le développement des modes actifs permet de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Il engendre également une amélioration du cadre de vie (apaisement des zones urbanisées) et répond à des enjeux de santé publique (activité physique, réduction de la pollution atmosphérique ...).

L'objectif est donc de :

- redonner une place à la marche et au vélo dans les espaces urbanisés et en maillant le territoire d'un réseau dédié,
- proposer des alternatives au tout-voiture, faire évoluer les comportements de déplacement tout en permettant à chacun de se déplacer.

Le déploiement d'une politique de modes actifs repose sur la définition d'une stratégie de développement et l'activation de 3 leviers d'actions complémentaires :

- aménager le territoire pour permettre les modes actifs
- mettre en place des services pour encourager la pratique (calcul d'itinéraires, services de location, vélo-école ...)
- communiquer et planifier des événements pour inciter à pratique des modes actifs.

Sous-actions :

- Créer des aménagements cyclables pour connecter les communes, les lieux de résidences aux zones d'activités, de services, centralisant les besoins de déplacement et pour résorber les discontinuités d'aménagements, les points dangereux identifiés
- Concevoir des aménagements peu impactant et répondant aux enjeux d'adaptation (îlots de chaleurs...) tout en garantissant l'efficacité de déplacement en mode actif
- Développer les solutions de stationnement pour les vélos
- Développer les services de location de VAE
- Développer les services supports à la pratique cyclable (vélo école, atelier de réparation ...)
- Sensibiliser les habitants et les acteurs prescripteurs (employeurs, associations, acteurs sociaux) à la pratique des modes actifs
- Améliorer la place du piéton à travers notamment la création et la sécurisation de cheminements piétons (voies douces, éclairage passage piétons).

Maitrise d'ouvrage



Cibles

Région Pays de la Loire
Département de la Sarthe
Pôle Métropolitain Mobilités le Mans Sarthe
EPCI et communes

Habitants, scolaires
Employeurs
Acteurs relais (associations, services publics)

Partenariat

Acteurs économiques et associatifs de la filière vélo
CEREMA, ADEME, Réseau Vélo et Marche

Accompagnement

Pôle métropolitain Mobilités LMS

Financement

Versement Mobilité, AMI et AAP

Calendrier

2026 à 2032



Exemples sur le territoire

- Mise en place de parkings relais (P+R) pour accéder au tramway
CU Le Mans Métropole
- Renaturation de places de parking public
Commune de Teloché

Indicateurs

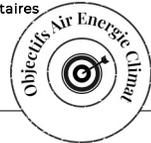
Impact	Evolution de la part modale à vélo dans les déplacements domicile-travail	
Réalisation	Kilomètre de pistes cyclables	Nombre d'utilisateurs de services de location de vélos

Développer un maillage cohérent des infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur le territoire



- SCoT** PAS – Axe Transition(s) et nouveau modèle
DOO – Pilier Armature et capacité d'accueil
- AEC** **Axe** – Accompagner le changement de mode de vie, sobre et en faveur du bien-être
Levier stratégique - Mettre la mobilité au cœur des enjeux santé, air et climat

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



Chiffres clés :

5%

Part des véhicules électriques en Sarthe

2 M

nombre de kilomètres réalisés par le service d'autopartage Mouv'nGo fin 2025

Description de l'action

L'ensemble des scénarii de perspectives économiques prévoient une évolution forte de la part de marché des véhicules électriques (+43% en Europe pour 2025). Les réglementations favorisent cette évolution. L'évolution de la flotte vers des technologies V2G (vehicule-to-grid) peut avoir des conséquences importantes sur la gestion du réseau et l'usage particulier.

Ces perspectives de développement vont-elles maintenir ou amplifier la mobilité individuelle ou sera-t-elle accompagnée d'un changement de comportement progressif vers une collectivisation plus importante de la voiture (covoiturage, autopartage) ?

En tout état de cause, les collectivités se doivent d'accompagner ces transformations par la mise en place de points de charge, notamment dans les zones urbaines dans lesquelles les habitants ne disposent pas forcément de bornes individuelles. Ce déploiement pourrait s'accompagner de messages et de politiques pour favoriser le partage de ce nouveau type de véhicule.

Sous-actions :

- Réaliser un schéma IRVE à l'échelle des AOM et/ou des EPCI pouvant être dans le cadre d'un schéma directeur énergie plus global
- Déployer des points de recharge sur le territoire
- Encourager le « partage » des voitures particulières
- Développer les services de voitures partagées

Maitrise d'ouvrage

Collectivités, EPCI, AOM, opérateurs, établissements privés



Cibles

Habitants et acteurs économiques

Partenariat

Opérateurs énergétiques

Accompagnement

Opérateurs énergétiques, AOM, BE

Financement

AAP, CEE

Calendrier

En cours, horizon 2040



Exemple sur le territoire

Réalisation d'un Schéma Directeur de l'Énergie
CU Le Mans Métropole

Indicateurs

Impact	Evolution de la part de marche des véhicules électriques dans les immatriculations annuelles	
Réalisation	Nombre d'IRVE installées	Evolution de la flotte de véhicule électrique Mouv'nGo

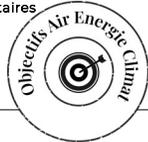


Poursuivre le développement des transports collectifs



- SCoT** PAS – Axe Cadre de vie et Santé
DOO – Pilier Armature et capacité d'accueil
- AEC** Axe – Accompagner le changement de mode de vie, sobre et en faveur du bien-être
Levier stratégique - Mettre la mobilité au cœur des enjeux santé, air et climat

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



Chiffres clés :

11,2%

c'est la part modale des transports collectifs sur le périmètre du SCOT du Pays du Mans (2018)

25 261 707

voyages sur le réseau Setram en 2022

Description de l'action

Les transports collectifs constituent aujourd'hui encore la première alternative majeure à l'usage de la voiture individuelle et en particulier pour les mobilités du quotidien.

Ils doivent donc poursuivre leur déploiement au cours de ces prochaines décennies, à la fois dans l'urbain et davantage dans le périurbain et rural en privilégiant des parcours rapides et des services fréquents.

Le développement de l'usage des transports collectifs passant par une amélioration de leur attractivité pour les usagers, il s'agit aussi de construire, en lien avec l'accroissement de l'offre, un meilleur service à l'usager en lui permettant d'effectuer des déplacements sans couture en s'affranchissant des limites de réseaux. Pour atteindre cet objectif, il sera nécessaire que les systèmes billettiques des différents réseaux de transport permettent ce fonctionnement, c'est à dire qu'ils soient interopérables à l'aide d'un support billettique unique.

Sous-actions :

- Continuer le déploiement de lignes à Haut Niveau de Service sur la métropole mancelle
- Renforcer l'offre régionale sur le réseau structurant ferroviaire et routier de l'étoile mancelle
- Poursuivre l'expérimentation et le développement de lignes express et des lignes de proximité, en hiérarchisant les différentes offres
- Coordonner les AOM
- Développer un système billettique unique/unifié à l'échelle du Bassin de Mobilité Sarthe-Centre.

Maitrise d'ouvrage AOM



Cibles Ensemble de la population, employeurs

Partenariat Employeurs, coordination AOM

Accompagnement AOM, opérateurs de transport

Financement Versement Mobilité, AAP, Conférence de financement des mobilités mai 2025

Calendrier 2026 à 2032



Exemples sur le territoire

Mise en place des services IllyGo
Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe

Aménagement de 3 Chronolignes
CU Le Mans Métropole

Indicateurs

Impact	Evolution de la part des déplacements domicile-travail en transports en commun	
Réalisation	Nombre de voyageurs sur les différents réseaux de transports collectifs	Linéaires totaux des réseaux de transports collectifs

Contact : pcaet.paysdumans@gmail.com

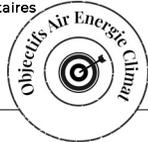


Poursuivre le développement des mobilités partagées et solidaires



- SCoT** PAS - Axe Complémentarité et « équilibres territoriaux »
- SCoT** DOO – Pilier Armature et capacité d'accueil
- AEC** Axe – Accompagner le changement de mode de vie, sobre et en faveur du bien-être
- AEC** Levier stratégique - Mettre la mobilité au cœur des enjeux santé, air et climat

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



Chiffres clés :

1 758 886

se sont les kilomètres parcourus avec les véhicules électriques Mouv'nGO au 31 décembre 2024

88%

des trajets quotidiens se font en autosolisme

Description de l'action

Les Mobilités partagées autour de la voiture sont un levier majeur pour limiter le nombre de voitures sur nos routes. Encourager le covoiturage et l'autopartage est essentielle dans une politique globale de mobilité quand on sait, d'autant plus, que ces pratiques de mobilité ne sont pas une innovation en soit puisqu'elles existent depuis l'avènement de l'automobile. Elles répondent à un grand nombre de déplacements que ni le vélo ni les transports collectifs ne peuvent assurer, en particulier dans les espaces périurbains et ruraux.

Quant aux mobilités solidaires, elles sont le socle d'une politique de mobilité accessible et inclusive. L'immobilisme et la sédentarité sont pour certains publics, les plus jeunes ou les plus âgés, des facteurs de déshumanisation et de repli sur soi-même. L'accès à la mobilité, qu'elle soit individuelle ou plus collective, est essentielle pour le « vivre en société ». Pour ces raisons, les acteurs de la mobilité solidaire doivent être soutenus, encouragés, et financés pour leur travail de lien qu'ils opèrent entre les individus et entre les individus et la société.

Sous-actions :

- Dynamiser le covoiturage (partenariat avec les opérateurs de covoiturage, création de nouvelles aires de covoiturage, déploiement des lignes Coup d'Pouce)
- Consolider et étendre le service public d'autopartage Mouv'nGO
- Elaborer un plan d'action commun pour la mobilité solidaire

Maitrise d'ouvrage AOM, associations



Cibles Ensemble de la population, employeurs

Partenariat Opérateurs, Associations, Employeurs

Accompagnement AOM, opérateurs, Associations

Financement Versement Mobilité, AAP

Calendrier 2026 à 2032



Exemple sur le territoire

Déploiement de nouvelles stations d'autopartage Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe

Indicateurs

Impact	Estimation des émissions de GES et polluants atmosphériques évités par l'autopartage	
Réalisation	Nombre de passagers transportés en covoiturage	Nombre de voyages/locations effectué(e)s en Mouv'nGO

Contact : pcaet.paysdumans@gmail.com

Favoriser l'usage des alternatives et la conversion des véhicules motorisés vers le biogaz, l'électrique

MIEUX
SE DÉPLACER
COP régionale

SCoT

PAS
DOO

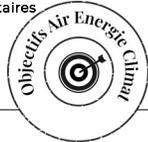
AEC

Axe – Accompagner le changement de mode de vie, sobre et en faveur du bien-être

Levier stratégique - Mettre la mobilité au cœur des enjeux santé, air et climat

1) Réduire les émissions de GES

- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



Chiffres clés :

61%

de réduction de GES comparé à la production d'un véhicule neuf

81%

amélioration de l'empreinte carbone d'un véhicule rétrofité

Source : ADEME 2021

Description de l'action

Le rétrofit est une solution technologique face à l'urgence globale de décarboner nos mobilités. Ce procédé consiste à convertir un véhicule thermique en véhicule biogaz ou 100% électrique grâce à l'installation d'un kit de conversion.

Ces solutions permettent de réduire les coûts et l'empreinte CO₂ en gardant et en optimisant les flottes existantes. Il peut s'agir aussi d'une solution décarbonée et d'une alternative économique pour la logistique urbaine ou du dernier kilomètre.

Ces conversions restent des solutions temporaires avant une migration complète des flottes vers des motorisations décarbonées. Comme c'est actuellement le cas, le recours aux motorisations et carburants alternatifs sur les flottes sera étudié et potentiellement privilégié avant la généralisation de la décarbonation des véhicules.

Sous-actions :

- Favoriser le rétrofit des flottes communales et intercommunales (véhicules parcourant peu de km)
- Favoriser le recours aux technologies alternatives aux moteurs thermiques.

Maitrise d'ouvrage Collectivités, EPCI, acteurs privés



Cibles Flottes professionnelles et des collectivités

Partenariat A définir

Accompagnement A définir

Financement CEE

Calendrier 2026 à 2032



Exemple sur le territoire

Déploiement de bennes à ordures ménagères et de bus à hydrogène

CU Le Mans Métropole

Indicateurs

Impact

Estimation des émissions de GES et polluants atmosphériques évités par la conversion et le renouvellement des véhicules

Réalisation

Nombre de matériels roulants rétrofités ou à technologies alternatives de transports collectifs et flottes de véhicules publics

Contact : pcaet.paysdumans@gmail.com

Accompagner la transition agroécologique, paysagère et énergétique du territoire



MIEUX SE NOURRIR
COP régionale

SCoT

PAS – Axe cadre de vie et Santé

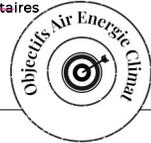
DOO – Axe Complémentarité et « Equilibres territoriaux »

AEC

Axe – Accompagner le changement de mode de vie, sobre et en faveur du bien-être

Levier stratégique - Accompagner la transition du monde agricole au travers du plan agricole et alimentaire territorial

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



Chiffres clés :

11

c'est le nombre de plans de gestion durable des haies accompagnés par le Pays du Mans entre 2021 et 2023

Description de l'action

Dans un contexte de changement climatique et d'effondrement de la biodiversité, l'agroécologie incarne une agriculture durable, respectueuse des équilibres environnementaux. Elle fait partie intégrante de la vision commune de la FAO pour une alimentation durable. Cette pratique est peu développée sur le territoire alors qu'elle est soutenue dans la politique agricole commune. De plus elle permet de préserver le bocage et/ou restaurer les paysages, la biodiversité, de préserver les ressources et stocker du carbone.

Accompagner ces transitions se concrétise par le soutien des acteurs publics et privées du territoire et le suivi du développement de ces pratiques agroécologiques en lien avec le paysage et la production d'énergies.

Sous-actions :

- Accompagner la transition agroécologique, paysagère et énergétique du territoire (cf. Action n°2 du PAT) en s'appuyant sur la future filière Bois Bocager Durable 72 en cours d'élaboration
- Poursuivre le soutien à la mise en place de la coopérative carbone
- Participer à la promotion des pratiques agroécologiques



Maitrise d'ouvrage

A définir

Cibles

Communes voire EPCI, agents d'entretien des espaces verts, agricultrices et agriculteurs, Entreprises

Partenariat

Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire, GAB 72, CIVAM AD 72, Bois Energie du Maine, Union des CUMA Pays de la Loire, Fédération Régionale des Chasseurs Pays de la Loire Coopérative Carbone, Département de la Sarthe, AFAC Agroforesterie

Accompagnement

A définir

Financement

Fonds publics, tiers investissements

Calendrier

2026 à 2032



Exemples sur le territoire

Formation à destination des agriculteurs sur la thématique « Gérer durablement les haies de son exploitation MAEC »

Organisation de réunions d'information à destination des agriculteurs sur les certifications de bois

Commune de Sillé le Guillaume et Domfront en Champagne

Indicateurs

Impact	Estimation du stockage carbone des haies
Réalisation	Linéaire de haies
	Nombre de partenaires engagés dans la création d'une filière bois bocage durable 72

Contact : pcaet.paysdumans@gmail.com

N° 55

Encourager la consommation de produits alimentaires de qualité et de proximité accessibles à tous



MIEUX SE NOURRIR
COP régionale

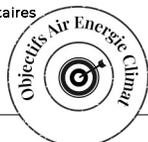
SCoT

PAS – Axe Cadre de vie et Santé
DOO – Pilier Modèles économiques

AEC

Axe – Accompagner le changement de mode de vie, sobre et en faveur du bien-être
Levier stratégique - Accompagner la transition du monde agricole au travers du plan agricole et alimentaire territorial

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



Chiffres clés :

Près de 50%

10

c'est la part des adhérents de la Charte Qualité & Proximité représentant les restaurants scolaires (écoles élémentaires et collèges)

c'est l'objectif du nombre total de jardins partagés et d'espaces nourriciers qui seront créés d'ici 2027

Description de l'action

L'alimentation, par sa qualité, sa diversité et sa durabilité est une composante essentielle impactant la santé et le bien être des habitants. La période du COVID-19 a démontré l'intérêt porté par les citoyens à ces questions, mais s'en est suivi en conséquence de l'inflation et d'un pouvoir d'achat affaibli, un certain essoufflement de la consommation des produits de proximité, durables et de qualité.

Le Pays du Mans, situé sur le département ligérien le plus touché par les profils socio-économiques en précarité développe de facto une attention particulière à l'accessibilité de tous aux produits locaux de qualité. Cela se concrétise notamment par le programme d'actions de son PAT (Action n°3 et n°5).

Le soutien de la proximité des approvisionnements est également incontournable au sein d'un territoire dont la SAU est de 50% sur la surface totale du territoire. Cela se matérialise depuis 2012 à travers une valorisation des différents acteurs impliqués (du producteurs, transformateurs aux restaurateurs, qu'ils soient collectifs ou commerciaux) au sein de la Charte Qualité Proximité.

Depuis 2023, l'outil de la Charte Qualité & Proximité a été par ailleurs inscrite dans le programme d'action du PAT du Pays du Mans (Action n°4) et a évolué pour répondre aux objectifs de la loi Egalim. De fait, dans le cadre de celle-ci l'approvisionnement des restaurants collectifs doit contenir au moins 50 % de produits sous signe de qualité, sans donner d'indication sur la part de produits locaux. Grâce à la Charte Qualité Proximité, les restaurants adhérents sont accompagnés afin que leur approvisionnement respecte la loi EGALIM et privilégie les filières et producteurs locaux également adhérents.

Afin de promouvoir l'alimentation de qualité ainsi que de répondre aux recommandations du PNAN le critère de pédagogie et de sensibilisation à l'alimentation saine et aux recommandations nutritionnelles de la maternelle au lycée, fait également partie des critères d'évaluation et d'attribution des fleurs de la Charte.

Sous-actions :

- Poursuivre et amplifier le développement et les objectifs de la Charte Qualité & Proximité (Action 3 du PAT)
- Développer des jardins partagés animés et expérimenter l'implantation d'espaces nourriciers sur des territoires en besoin (Action 3 et 5 du PAT)
- Travailler sur une amplification de la valorisation et de l'identification des producteurs locaux sur les marchés de pleins vents (Action initialement du PAT LMM, élargi au PAT PDM courant 2025).

Maitrise d'ouvrage

Pays du Mans, Communes du Pays du Mans voire EPCI



Cibles

Communes du Pays du Mans, collèges, lycées, RIE et RIA, EPHAD, producteurs et transformateurs

Partenariat

Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire, GAB 72, CCI, CMA, Pays Vallée de la Sarthe et Conseil de Développement, communes voire EPCI, agents d'entretien des espaces verts

Accompagnement

EPCI(s), Chargé(e) de mission Agriculture Alimentation, Prestataires d'animation,

Financement

Fonds publics, fonds propres, tiers investissements

Calendrier

2026 à 2032



Exemples sur le territoire

Attribution de 4 fleurs dans le cadre de la Charte Qualité & Proximité du Pays du Mans. Cela concerne les restaurants scolaires dont l'approvisionnement local dépasse les 75% et ce sur 3 catégories de produit principale (légumes, produits laitiers et viandes)

Communes de Saint-Georges-du-Bois, Saint-Jean-d'Assé et Ballon-Saint-Mars

Création d'un espace nourricier
Commune de Téléché

Indicateurs

Impact	Evolution de l'approvisionnement en circuit court	
Réalisation	Nombre d'adhérents à la charte qualité et proximité par typologie	Nombre de jardins partagés et espaces nourriciers créés

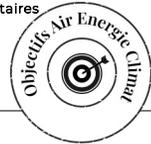
Contact : pcaet.paysdumans@gmail.com

Développer une stratégie foncière au service du maintien des modèles agricoles

MIEUX SE NOURRIR
COP régionale

- SCoT** PAS – Axe Transition et nouveau modèle
DOO – Pilier Modèles économiques
- AEC** Axe – Accompagner le changement de mode de vie, sobre et en faveur du bien-être
Levier stratégique - Accompagner la transition du monde agricole au travers du plan agricole et alimentaire territorial

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments.
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



Chiffres clés :

370 ha

c'est le nombre d'hectare préservé en zonage agricole sur la métropole du Mans

4,5 ha

c'est la surface de terres biologiques mis à disposition sur le Domaine des Jardins de Vaujoubert pour Tarmac (2022)

Description de l'action

Le Pays du Mans est un territoire agricole, avec 50% de sa surface totale en SAU (81 352 Ha), comprenant 1 212 chefs d'exploitations. La stratégie portée par le Pays du Mans s'appuie sur ses deux compétences liées à la planification territoriale et environnementale que sont le SCoT et le PCAET. Elle est amplifiée au travers d'autres contrats et outils portés à l'échelle du Pays du Mans, comme les démarches UFS, TEN, la Charte Qualité Proximité, autant d'outils et compétences majeurs pour faire le lien entre la production agricole et la planification locale.

Dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques et aux évolutions réglementaires et notamment la loi Climat Résilience, il est nécessaire de tendre vers un système plus résilient, et de pérenniser les espaces agricoles, support d'une filière courte de qualité (Charte Qualité Proximité).

Cette action se concrétise par l'identification du foncier mobilisable pour les activités agricoles nourricières et la mise en place d'un dispositif de veille foncière (PEAN, ZAP) pour une agriculture répondant aux enjeux de l'alimentation durable et locale. L'enjeu étant la protection des zones potentiellement viables pour l'agriculture nourricière ainsi que la pérennisation et le maintien d'accueils d'installations agricoles afin de répondre à la demande des circuits courts et de la loi EGALIM.

Cette action est donc complémentaire avec celle de Le Mans Métropole, territoire pilote sur l'installation-transmission des exploitations agricoles (Action initialement du PAT LMM, élargi au PAT PDM courant 2025).

Sous-actions :

- Sensibiliser aux pratiques de l'élevage et maintenir les conditions favorables au maintien de l'élevage
- Identifier le foncier mobilisable et travailler sur un dispositif de veille foncière
- Continuer le déploiement de l'action Territoire Pilote Transmission de la Métropole (Action n°9 PAT élargi)

Maitrise d'ouvrage Pays du Mans



Cibles Communes, EPCI

Partenariat SAFER, Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire

Accompagnement Pays du Mans, Service ADS,

Financement A définir ultérieurement

Calendrier 2026 à 2032



Département de la Sarthe



Exemple sur le territoire

Acquisition communale, mise à disposition de terres, PLU et PLUi avec un classement « zone agricole à vocation de formation »
Commune de Rouillon.

Indicateurs

Impact	Evolution de la production principale des exploitations
Réalisation	Superficie dédiée aux prairies permanentes

Contact : pcaet.paysdumans@gmail.com

Développer et poursuivre l'expérimentation en télésanté



SCoT

PAS – Axe Renforcer l'attractivité et les synergies

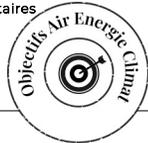
DOO

AEC

Axe – Accompagner le changement de mode de vie, sobre et en faveur du bien-être

Levier stratégique - Accompagner le développement de la politique de santé du territoire

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



Chiffres clés :

79%

des médecins libéraux sarthois inscrits sur la plateforme régionale de télésanté

Évolution constante du nombre de dossiers de téléexpertise et téléconsultation

Source : ARS, GRADES, 2023

Description de l'action

Le Pays du Mans, fort de son expérimentation, maintient une longueur d'avance sur les aspects du numérique en santé, qu'il est judicieux de poursuivre en ce sens.

A ce titre, il est proposé de poursuivre les expérimentations en matière de télésanté.

Poursuivre la télémedecine et téléexpertise :

- La télémedecine ne remplace pas la démographie médicale, mais doit être perçue comme soutien, outil d'entraide et facilitateur sur les territoires. Elle doit permettre d'aider à l'attractivité, et de pousser les expérimentations.
- La téléexpertise fait ses preuves, la Sarthe étant le département le plus dynamique, et aujourd'hui contient 25 spécialités

Se positionner sur des expérimentations en téléassistance, et en télé-soins, notamment en lien avec le bien-vieillir et le maintien à domicile.

Le territoire permettra l'accueil de ses expérimentations, sans forcément en être directement le maître d'ouvrage,

Sous-actions :

- Développer des actions de proximité sur les territoires pour promouvoir la télésanté
- Etat des lieux sur téléconsultations, téléexpertise
- Tester, expérimenter de nouvelles solutions

Maitrise d'ouvrage

À définir ultérieurement
Pays du Mans en tant que territoire expérimentateur



Cibles

Particuliers, Collectivités

Partenariat

ARS, GRADES, Région Pays de la Loire, Sarthe Autonomie, Pays du Mans, EPCI, CPTS, professionnels de santé

Accompagnement

ARS, GRADES, CPAM, Pays du Mans

Financement

Fonds publics, fonds propres

Calendrier

2026 à 2032



Exemple sur le territoire

Expérimentation télémedecine et téléexpertise
Pays du Mans

Indicateurs

Impact

Réalisation

Nombre et évolution des spécialités en téléexpertise

Nombre et évolution des téléconsultations

Contact : pcaet.paysdumans@gmail.com

N° 58

Accompagner à l'interconnaissance des ressources en santé mentale et renforcer la prévention dès le plus jeune âge

SCoT

PAS – Axe Renforcer l'attractivité et les synergies



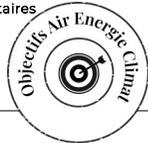
DOO

AEC

Axe – Accompagner le changement de mode de vie, sobre et en faveur du bien-être

Levier stratégique - Accompagner le développement de la politique de santé du territoire

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



Chiffres clés :

+71%

de filles de 12-17 ans hospitalisées pour tentative de suicide entre 2019 et 2021

Plus d'1 habitant sur 10

des Pays de la Loire est pris en charge pour des troubles de santé mentale

Description de l'action

Le Pays du Mans et les collectivités membres ne se positionnent pas comme un acteur « supplémentaire » de la santé mentale.

Néanmoins, les collectivités, bien que cela soit de moins en moins prégnant, ont la connaissance des lers troubles notamment des enfants avant 10 ans, et qu'il serait opportun d'agir sur la détection précoce en santé mentale le plus possible.

Par ailleurs, il est important d'accompagner les compétences/comportements psychosociaux dès le plus jeune âge.

Il est ainsi proposé de se rapprocher des acteurs experts afin de voir comment les collectivités peuvent accompagner le déploiement, la centralisation et la diffusion de l'information liée à la santé mentale et de façon territorialisée.

Sous-actions :

- Intégration d'actions sur la santé mentale dans les CLSI des EPCI
- Boîte à outils/ ressources territoriales
- Affichage, distribution, relais d'informations dans les bâtiments publics, écrans d'accueil, ...

Maitrise d'ouvrage

À définir ultérieurement



Cibles

Particuliers, établissements recevant du public (ERP)

Partenariat

ARS, IREPS, EPSM, professionnels de santé, services médico-sociaux, CPTS

Accompagnement

ARS, IREPS, EPSM, Pays du Mans, collectivités

Financement

Fonds publics, fonds propres

Calendrier

2026 à 2032



Exemple sur le territoire

Projet Territorial de Santé Mentale **EPSM de la Sarthe**

Décliner à l'échelle de Le Mans Métropole le programme des semaines d'information en santé mentale (SISM) **Le Mans Métropole**

Indicateurs

Impact		
Réalisation	Evolution des chiffres clés sur la santé mentale des habitants des Pays de la Loire	Nombre de collectivités mettant à disposition des outils/ ressources

Développer la complémentarité sport/environnement en faveur du bien-être



SCoT

PAS – Axe Renforcer l'attractivité et les synergies

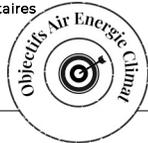
DOO

AEC

Axe – Accompagner le changement de mode de vie, sobre et en faveur du bien-être

Levier stratégique - Accompagner le développement de la politique de santé du territoire

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



Chiffres clés :

95 %

des adultes sont exposés à un risque pour la santé du fait d'un manque d'activité physique ou d'un temps trop long passé assis

60 %

c'est la diminution du risque de survenue d'AVC due à la pratique régulière d'activité physique

Description de l'action

Pour créer les conditions favorables à un mode de vie en faveur du bien-être et du bien vivre, la pratique d'une activité physique régulière est importante. Il s'agit ainsi, au travers cette action de permettre à tous à chacun de pouvoir pratiquer une activité physique et/ou sportive au quotidien pour lutter contre la sédentarité et favoriser le lien social en développant des loisirs et la pratique du sport.

Par ailleurs, la pratique d'activités physiques et de détente participe aussi à l'épanouissement individuel et collectif, favorisant une amélioration de l'état de santé des habitants, notamment en réduisant la sédentarité et la prévalence des maladies chroniques.

Sous-actions :

- Mettre en place des aménagements favorisant les déplacements en modes actifs (marche à pied, vélo)
- Mobiliser les espaces de vie disponibles pour favoriser la pratique d'activités physiques et le sport en autonomie
- Développer des équipements de proximité permettant la pratique du sport diversifiée et intergénérationnelle
- Installer du mobilier et petits équipements liés à la pratique d'activités douces adaptées (agrès, parcours santé, ...)
- Développer et promouvoir l'activité physique adaptée
- Inciter à la mise en place de dispositifs sport santé à destination de publics spécifiques (séniors isolés, personnes en situation de handicap, ...)

Maitrise d'ouvrage

EPCI, collectivités membres des EPCI du Pays du Mans, entreprises



Cibles

Particuliers, entreprises, collectivités

Partenariat

ARS, CPTS, établissements de santé, établissements médico-sociaux, professionnels de santé et paramédicaux, associations, CCAS

Accompagnement

IREPS, Département, ARS, CPAM, DRAJES, Mutuelles, collectivités, Pays du Mans

Financement

IREPS, Département, ARS, CPAM, DRAJES, Mutuelles

Calendrier

2026 à 2032



Exemple sur le territoire

Mise en place d'un programme de formation au sport inclusif pour les encadrants et dirigeants associatifs

CdC de la Champagne Conlinoise et du Pays du Sillé

Déploiement d'un programme d'Activité Physique Adaptée (APA) aux publics fragiles (seniors, personnes en situation de handicap, personnes éloignées du sport)

CdC de la Champagne Conlinoise et du Pays du Sillé

Extension du projet « Osez bouger » aux jeunes de moins de 16 ans et aux parents avec leurs enfants

CU Le Mans Métropole

Indicateurs

Impact

Réalisation

Nombre de collectivités ayant mis en œuvre un projet et/ou dispositif en faveur du sport/environnement